



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/13/4(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 9 octobre 2014

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire: Suivi des décisions du Conseil d'administration

Objet du document

Le présent document donne un aperçu des mesures envisagées ou déjà prises par le Bureau pour donner effet aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions et invite ce dernier à réexaminer la forme actuelle du rapport dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la réforme du Conseil d'administration prévu à sa 323^e session (voir le projet de décision au paragraphe 5).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences juridiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences financières: Aucune incidence immédiate.

Suivi nécessaire: Elaboration d'un rapport supplémentaire sur le suivi des décisions adoptées depuis novembre 2011 en vue de la 325^e session du Conseil d'administration.

Unité auteur: Service des relations officielles (RELOFF).

Documents connexes: GB.310/9/1; GB.313/INS/12/2; GB.316/INS/14/2; GB.317/INS/12/5; GB.319/INS/14/4.

Introduction

1. En mars 2011, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du paquet de réformes ¹, que le Bureau devrait établir, pour ses sessions de mars et de novembre, un rapport supplémentaire du Directeur général présentant, sous forme de tableau ou de matrice, les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux décisions de ses précédentes sessions.
2. En mars 2013, le Conseil d'administration a accepté que ce rapport ne lui soit présenté qu'une fois par an, à sa session de fin d'année, afin de laisser au Bureau suffisamment de temps entre deux rapports pour mettre les décisions en application et lui permettre aussi de donner plus d'information sur les mesures prises.
3. On trouvera dans le tableau ci-après: 1) les décisions adoptées depuis novembre 2011 qui nécessitent un suivi; 2) les mesures déjà prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à ces décisions; 3) la date prévue pour la soumission d'un rapport au Conseil d'administration; et 4) l'état d'avancement de la mise en application. Les parties grisées correspondent aux actions de suivi menées à terme, qui ne figureront pas dans le prochain rapport.
4. Etant donné que de nouvelles décisions sont prises à chaque session et viennent s'ajouter aux nombreuses décisions dont la mise en application se poursuit depuis les sessions antérieures, en particulier pour celles qui nécessitent une action permanente ou récurrente, le présent document est aujourd'hui beaucoup plus long que lorsqu'il a été conçu en 2011. Afin de veiller à ce qu'il continue de servir pleinement les objectifs du Conseil d'administration, il pourrait être utile de réexaminer sa forme actuelle dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la réforme du Conseil d'administration prévu à l'occasion de la 323^e session (mars 2015) du Conseil d'administration.

Projet de décision

5. *Le Conseil d'administration:*

- a) *prie le Bureau de préparer, pour sa 325^e session (novembre 2015), un rapport supplémentaire sur le suivi des décisions adoptées depuis novembre 2011; et*
- b) *décide de réexaminer la forme actuelle du présent rapport, dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la réforme du Conseil d'administration à sa 323^e session (mars 2015).*

¹ Document GB.310/9/1.

Suivi des décisions du Conseil d'administration

INS – Section institutionnelle

GB.321/INS/6 GB.320/INS/5/1 GB.320/INS/5/2	Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) approuvé l'approche révisée visant à un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé; b) a demandé au Directeur général de soumettre au Conseil d'administration à sa 326 ^e session (mars 2016) un rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative sur les entreprises.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a approuvé les procédures révisées à la suite de la discussion de mars 2014. Le Bureau va poursuivre son engagement conformément à ces procédures. Le Bureau élabore actuellement une stratégie affinée concernant les partenariats public-privé (PPP).	Avant mars 2016	Suivi en cours

GB.317/INS/12/3	Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau, à la lumière de la discussion, de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015 en vue de maximiser les résultats avant une évaluation indépendante qui aura lieu à la fin de la phase III (2015) et a chargé le Bureau, lorsqu'il élaborera cette dernière (en lien avec les Propositions de programme et de budget pour 2014-15), de mieux aligner les indicateurs actuels du BIT (questions de personnel, structures et questions de fond) sur les six éléments du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre de la phase II (2012-13), notamment des produits et des indicateurs intégrant la problématique hommes-femmes retenus dans le programme et budget pour 2012-13. A titre d'exemple, on peut citer le dialogue national tripartite sur la protection de la maternité, tenu du 27 au 28 mars 2013 en Zambie; les initiatives relatives aux socles de protection sociale mises en œuvre en El Salvador, au Nicaragua, au Honduras et en République dominicaine; l'assistance apportée aux mandants tripartites de la République de Moldova pour les aider à évaluer les points faibles et les points forts des politiques relatives à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale; la réunion sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques, tenue au Cambodge en avril 2013; un examen de la législation des Etats arabes sur l'égalité de rémunération; et un dialogue national tripartite au Sénégal sur l'égalité entre les sexes, en particulier concernant la protection de la maternité et les travailleurs ayant des responsabilités familiales. ■ Préparation de la phase III. 	Rapport final fondé sur une évaluation indépendante des résultats, qui sera soumis à la fin de 2015	Suivi achevé fin 2013 Suivi achevé en septembre 2014

GB.312/INS/5	Rapport et conclusions de la douzième Réunion régionale africaine	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général:</p> <p>a) d'attirer l'attention des gouvernements des Etats Membres de la région africaine et, à travers eux, celle de leurs organisations d'employeurs et de travailleurs nationales, sur les conclusions adoptées par la douzième Réunion régionale africaine;</p> <p>b) de tenir compte de ces conclusions lors de la mise en œuvre des programmes en cours et du développement des futures propositions de programme et de budget;</p> <p>c) de communiquer le texte des conclusions:</p> <p>i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et, à travers eux, aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales;</p> <p>ii) aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Depuis le dernier rapport, les activités suivantes ont été entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ En mai 2014, 33 programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et un programme sous-régional de promotion du travail décent avaient été mis au point et étaient en cours d'exécution; 16 autres PPTD et un autre programme sous-régional de promotion du travail décent étaient à l'état de projet. ■ Depuis la douzième Réunion régionale africaine, outre dans les pays déjà mentionnés dans le dernier rapport, des examens de programmes par pays ont été entrepris en Ethiopie, en Côte d'Ivoire, aux Seychelles et en Afrique du Sud. De plus, des examens de programmes par pays sont en cours au Bénin, au Botswana, au Malawi, au Mozambique et au Sénégal. En 2014, des examens sont prévus au Burkina Faso, à Cabo Verde, au Tchad, à Maurice, en Mauritanie, au Gabon et au Swaziland. ■ Selon les conclusions de l'examen des plans de travail axés sur les résultats de mai 2014, 276 résultats de programmes par pays (RPP) de la région Afrique figurent parmi les cibles fixées pour la période biennale 2014-15 afin de donner suite aux conclusions de la douzième Réunion régionale africaine. ■ Il a été tenu compte des priorités fixées lors de la douzième Réunion régionale africaine dans le projet de proposition régionale de programme et budget pour 2016-17. ■ La Déclaration d'intention relative à l'Initiative conjointe en faveur de la création d'emplois pour les jeunes en Afrique a été signée en septembre 2013 au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba. Le document de programme final, qui présente les modalités selon lesquelles l'initiative fera intervenir les parties prenantes au niveau national, a été élaboré. ■ Une assistance technique supplémentaire a été fournie dans le cadre du Compte de programmes spéciaux à différents Etats Membres pour les aider à ratifier et à appliquer les normes internationales du travail, notamment les pays suivants: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Maroc, Niger, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie, Togo et Zambie. 		<p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p>

<ul style="list-style-type: none"> ■ Au Cameroun, des activités ont été menées en collaboration avec l'IPEC concernant les enfants employés comme domestiques. Trois études ont été réalisées sur le cadre juridique applicable au travail domestique des enfants au Cameroun, sur l'état de la situation en matière de travail domestique des enfants, et sur les façons de pallier les lacunes des services sociaux pour protéger les enfants qui travaillent comme domestiques au Cameroun. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ En Zambie, deux études intitulées «<i>Magnitude of Domestic Workers in Zambia</i>» («Ampleur du travail domestique en Zambie») et «<i>Patterns of employment arrangements and working conditions for domestic workers in Zambia</i>» («Modalités d'emploi et conditions de travail des travailleurs domestiques en Zambie») ont été réalisées. Par le biais du projet «Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques à travers le monde», l'OIT a aidé les partenaires sociaux à déterminer le rôle qu'ils ont à jouer pour faire progresser la question. Des activités de sensibilisation et de formation ont servi à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'emploi auprès des employeurs. En République-Unie de Tanzanie, des recherches et des analyses de situation sur l'ampleur et la forme du travail domestique ont été menées dans le cadre de trois phases distinctes et achevées en 2013. Les résultats préliminaires ont été communiqués et validés en mars 2014. Le rapport final sera publié d'ici à décembre 2014. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ En Afrique du Sud, le BIT a apporté un soutien au ministère du Travail pour l'aider à remédier au déficit de travail décent dans le secteur du travail domestique. Travaillant en étroite consultation avec les partenaires sociaux, il poursuivra sa collaboration avec le ministère du Travail en vue de l'éventuelle organisation d'un sommet consacré à ce secteur. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ En Zambie, à la suite de l'élaboration de la feuille de route dans le cadre du dialogue national tripartite sur la protection de la maternité en mars 2013, l'OIT, de concert avec les partenaires sociaux, a lancé une «étude actuarielle sur la protection de la maternité». 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Depuis octobre 2013, le <i>Regional African Labor Administration Center (ARLAC)</i> a dispensé des cours de formation tripartite sur le renforcement de la santé et de la sécurité au travail pour les groupes exclus, sur les systèmes d'information sur le marché du travail pouvant être utilisés pour le suivi et l'évaluation de l'Agenda du travail décent 2010-2014, et sur l'intégration de l'inspection du travail dans les activités de promotion de l'emploi rural. Grâce à l'appui technique de l'ETD/BP Yaoundé et au soutien financier du Bureau régional pour l'Afrique, le Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT) a pu mener ses activités conformément aux conclusions de la douzième Conférence régionale pour l'Afrique. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'atelier consultatif conjoint de la Commission de l'Union africaine et de l'OIT sur les actions de lutte contre le VIH dans les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine s'est déroulé du 8 au 10 octobre 2013 à Addis-Abeba. L'atelier a abouti à un protocole concernant la prise en compte des questions liées au VIH à tous les niveaux dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, conformément à la politique de l'Union africaine relative au VIH/sida applicable aux lieux de travail, ainsi qu'à une recommandation consistant à élaborer un plan d'ensemble pour les actions clés de lutte contre le VIH durant le déploiement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. 		Suivi terminé

GB.319/INS/2 GB.320/INS/2	Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion Décision adoptée à la 319^e session (octobre 2013) Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a retenu la question «Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs» en vue d'une discussion générale à la 104^e session de la Conférence (2015); b) a retenu la question «Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales» en vue d'une discussion générale à la 105^e session de la Conférence (2016); c) a reporté, à la 320^e session (mars 2014) du Conseil d'administration, l'examen de toute autre question à inscrire à l'ordre du jour de la 105^e session de la Conférence (2016); d) a prié le Directeur général de donner, à la 320^e session (mars 2014) du Conseil d'administration, des avis sur la préparation des discussions générales qui auront lieu aux 104^e et 105^e sessions de la Conférence (2015 et 2016); e) a prié le Directeur général:</p> <p>i) de prendre note des orientations données par le Conseil d'administration en ce qui concerne la mise à l'écart des questions figurant dans le tableau A du document GB.319/INS/2 et l'action de suivi à engager au titre des cinq options figurant dans le tableau B du même document; ii) d'inviter les Etats Membres et les partenaires sociaux à formuler d'autres suggestions concernant les questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de sessions futures de la Conférence; iii) de faire rapport à ce sujet à sa 322^e session (novembre 2014).</p> <p>(Document GB.319/INS/2, paragraphe 13, tel que reformulé par le Conseil d'administration.)</p> <p>Décision adoptée à la 320^e session (mars 2014) Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a complété l'ordre du jour de la 105^e session (2016) de la Conférence internationale du Travail en choisissant une question sur le travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience aux catastrophes: révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944 (action normative, procédure de double discussion); b) a inscrit provisoirement à l'ordre du jour de la 103^e session (juin 2014) de la Conférence la question de l'approbation des propositions d'amendements au code de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), sous réserve de la présentation d'éventuels amendements adoptés par la Commission tripartite spéciale en avril 2014; c) a donné des orientations sur la préparation des discussions générales portant sur les questions «Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs» et «Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales», qui se tiendront respectivement à la 104^e session (2015) et à la 105^e session (2016); d) a pris note des informations présentées dans le document GB.320/INS/2 au sujet des futures sessions de la Conférence.</p> <p>Pour d'autres décisions concernant l'ordre du jour des 105^e (juin 2016) et 106^e (juin 2017) sessions de la Conférence, voir également les décisions prises au titre de la question GB.320/INS/15/2 concernant une évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Consultations tripartites informelles tenues en février 2013. Mesures de suivi pour examen à la 320 ^e session exposées dans le document GB.320/INS/2. D'autres mesures de suivi, dont l'organisation de consultations tripartites informelles, sont envisagées dans le cadre de la préparation de la 322 ^e session (novembre 2014).	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.320/INS/15/2	Evaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Compte tenu des informations présentées dans le document GB.320/INS/15/2, le Conseil d'administration a décidé:		
<ul style="list-style-type: none"> a) d'inscrire à l'ordre du jour de la 105^e session (2016) de la Conférence internationale du Travail une question relative à l'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale; b) d'inscrire à l'ordre du jour de sa 322^e session (novembre 2014) une question relative à l'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale par la Conférence internationale du Travail; c) d'inscrire la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail non plus à l'ordre du jour de la 105^e session (2016) mais à celui de la 106^e session (2017) de la Conférence. 		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Mesures de suivi prises dans le cadre de la préparation des discussions qui auront lieu à la 322 ^e session (novembre 2014) du Conseil d'administration	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.320/INS/7	Bélarus: Suite donnée aux recommandations de la commission d'enquête de 2004	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport de la mission de contacts directs qui s'est rendue au Bélarus en janvier 2014, comme suite à la demande formulée par la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail en juin 2013 (102 ^e session), en vue d'obtenir un panorama complet de la situation des droits syndicaux dans le pays et d'aider le gouvernement à mettre en œuvre, rapidement et efficacement, toutes les recommandations en suspens qui ont été formulées par la commission d'enquête de 2004. Le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans le rapport et a fourni des orientations au Bureau.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Assistance technique apportée au gouvernement et aux partenaires sociaux conformément à la recommandation de la mission de contacts directs.	La question continuera d'être suivie dans le cadre du Comité de la liberté syndicale.	Suivi en cours

GB.320/INS/8	Rapport de la mission tripartite de haut niveau en République bolivarienne du Venezuela (Caracas, 27-31 janvier 2014)	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration:		
<ul style="list-style-type: none"> a) a pris note de l'information contenue dans le rapport de la mission tripartite de haut niveau en République bolivarienne du Venezuela (27-31 janvier 2014) (document GB.320/INS/8) et remercié la mission pour son travail; b) a prié instamment le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela d'élaborer et d'appliquer, en consultation avec les partenaires sociaux nationaux, le plan d'action tel que recommandé par la mission tripartite de haut niveau et demandé au Directeur général de fournir l'assistance requise nécessaire à cet effet; et c) a soumis le rapport de la mission tripartite de haut niveau au Comité de la liberté syndicale pour qu'il en tienne compte lors du prochain examen du cas n° 2254, à sa réunion de mai-juin 2014. 		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Rapport de mission examiné en mai-juin 2014 dans le cadre du cas n° 2254 dont est saisi le Comité de la liberté syndicale.	La question continuera d'être suivie dans le cadre de l'examen du cas n° 2254 dont est saisi le Comité de la liberté syndicale.	Suivi en cours

GB.320/INS/14/3	Situation des droits syndicaux au Bangladesh	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a fourni des orientations au sujet de la situation telle que présentée dans le document GB.320/INS/14/3 et des mesures prises par l'OIT et exposées dans le document à propos de la liberté d'association au Bangladesh.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a donné des orientations au sujet de la situation décrite dans le document GB.320/INS/14/3 et sur les mesures prises par l'OIT décrites dans le document en ce qui concerne la liberté d'association au Bangladesh.	La question est suivie par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR).	Suivi en cours

GB.320/INS/9 GB.319/INS/7(&Corr.)	Plainte relative au non-respect par le Guatemala de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par des délégués à la 101 ^e session (2012) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion A sa 319 ^e session (octobre 2013), le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation de son bureau: a) de reporter à sa 320 ^e session (mars 2014) la décision de constituer une commission d'enquête, compte tenu de la feuille de route présentée par le gouvernement du Guatemala en consultation avec les partenaires sociaux du pays; b) d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 320 ^e session (mars 2014); c) de demander au Bureau de fournir au bureau du Conseil d'administration, à sa 320 ^e session (mars 2014), des informations actualisées sur les progrès accomplis, à la lumière des paragraphes 6 et 8 du document GB.319/INS/7(&Corr.), et d'y inclure les informations communiquées par le gouvernement et par les organisations d'employeurs et de travailleurs du Guatemala; d) d'inviter la communauté internationale à allouer les ressources requises pour que le bureau de l'OIT au Guatemala puisse fournir un appui aux mandats tripartites aux fins de l'application du protocole d'accord et de la feuille de route. A sa 320 ^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a décidé de reporter la décision de constituer une commission d'enquête à sa 322 ^e session (novembre 2014) et d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 322 ^e session (novembre 2014).		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le représentant spécial du Directeur général continue de fournir des conseils au gouvernement et aux partenaires sociaux concernant la mise en œuvre du protocole d'entente et de la feuille de route. Une mission est prévue en septembre 2014 pour examiner les progrès accomplis.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.317/INS/4/2	Suivi de la résolution concernant les mesures sur la question du Myanmar adoptées en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101 ^e session (2012)	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration:		
a) a décidé d'inscrire une question à l'ordre du jour de la 102 ^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail à l'effet de poursuivre l'examen des autres mesures précédemment adoptées par la Conférence au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT pour assurer l'exécution par le Myanmar des recommandations de la commission d'enquête sur le travail forcé;		
b) a recommandé que, à sa 102 ^e session, la Conférence prenne des dispositions en vue de suspendre, le jour de son ouverture, le paragraphe 1 a) de la résolution qu'elle a adoptée en 2000, dans l'attente d'un examen, comme décidé par la Conférence à sa 101 ^e session, par l'intermédiaire de la Commission de proposition ou par tout autre moyen qu'elle envisagera, afin de déterminer si les autres mesures adoptées en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, énoncées aux paragraphes 1 a) et 1 b) de la résolution de 2000 de la Conférence, devraient être suspendues ou levées à la lumière des informations dont elle disposera;		
c) a demandé au Directeur général de faire rapport à la Conférence sur toutes les questions pertinentes relatives à l'évolution de la situation au Myanmar, sous réserve des informations disponibles, et sur les activités de l'OIT dans le pays, afin de faciliter l'examen par la Conférence de cette question à l'ordre du jour;		
d) a demandé au Directeur général de présenter un rapport du Chargé de liaison sur les activités de l'OIT au Myanmar à la session de mars du Conseil d'administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ En complément du document présenté en mars 2014, un document d'information contenant des renseignements détaillés a été présenté au Conseil d'administration à sa 321 ^e session (juin 2014), conformément à la demande du groupe des travailleurs.		Suivi terminé
■ Le rapport demandé au sujet des activités de l'OIT sera établi pour la session de mars 2015.	323 ^e session (mars 2015)	Suivi en cours

GB.316/INS/5/5	Questions découlant des travaux de la Conférence internationale du Travail à sa 101 ^e session (2012)	
Suivi de la discussion sur le Myanmar: Mise en œuvre de la stratégie conjointe pour l'élimination du travail forcé, mise en application de la nouvelle législation du travail, y compris la liberté d'association, impact des investissements étrangers sur des conditions de travail décentes dans le pays (paragr. 67)		
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration:		
a) a approuvé le cadre de programmation provisoire proposé pour les activités de coopération technique au Myanmar;		
b) a demandé au Bureau de faire un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce cadre à sa 319 ^e session (octobre 2013); et		

c) a exhorté les Etats Membres et les organisations internationales à fournir des contributions volontaires au programme de l'OIT au Myanmar.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un document d'information a été établi et présenté au Conseil d'administration en octobre 2013. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral présenté par le Bureau sans demander de mesure de suivi. Un bref compte rendu de la mise en œuvre du cadre sera intégré dans le rapport qui sera établi pour la session de mars 2015 (voir ci-dessus).	323 ^e session (mars 2015)	Suivi en cours

GB.320/INS/13	Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration a décidé de:		
a) recommander à la Conférence d'appliquer à titre expérimental les propositions concernant l'organisation de la 103 ^e session de la Conférence internationale du Travail telles qu'elles sont présentées dans le document GB.320/WP/GBC/1;		
b) prier le Bureau de lui soumettre à sa 322 ^e session (novembre 2014):		
i) une analyse des dispositions mises en œuvre à titre expérimental pendant la 103 ^e session de la Conférence;		
ii) le programme et le plan de travail provisoire détaillés d'une session expérimentale de deux semaines en 2015;		
iii) une synthèse de toutes les propositions qui ont fait l'objet d'un accord tripartite et des questions qui appellent de plus amples consultations et discussions.		
Examen de l'application de la réforme du Conseil d'administration:		
Le Conseil d'administration a noté que le bureau, le groupe de sélection tripartite et le Bureau, selon qu'il convient, devraient mener les actions de suivi pertinentes concernant les questions identifiées dans le document GB.320/WP/GBC/2.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un document sera présenté à la session de novembre 2014.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.319/INS/9 GB.320/INS/15/1	Plainte relative au non-respect par Bahreïn de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, déposée par des délégués à la 100^e session (2011) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
A sa 319 ^e session (octobre 2013), le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau, a décidé:		
a) d'exhorter le gouvernement, la Fédération générale des syndicats de Bahreïn (GFBTU) et la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn (BCCI) (les parties) à poursuivre leurs efforts en vue d'aboutir à un accord sur la base de l'accord tripartite complémentaire et de prier le gouvernement de garantir la sécurité des dirigeants de la GFBTU;		

- b) d'inviter le Bureau à fournir toute l'assistance technique dont auraient besoin les parties, si le gouvernement, la GFBTU ou la BCCI en font la demande, en vue d'atteindre les objectifs mentionnés à l'alinéa a) ci-dessus;
- c) d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 320^e session (mars 2014), à l'occasion de laquelle il prendra une décision quant à la recevabilité de cette plainte.

A sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau et à la lumière des faits nouveaux présentés dans le document GB.320/INS/15/1:

- a) a accueilli favorablement l'Accord tripartite complémentaire, 2014, auquel sont parvenus le gouvernement de Bahreïn, la GFBTU et la BCCI et qui, avec l'Accord tripartite, 2012, traite de tous les problèmes visés par la plainte et prévoit des mesures pour résoudre toutes les questions en suspens;
- b) a invité la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à procéder, dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre par le gouvernement de Bahreïn de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, au suivi de l'application de l'Accord tripartite, 2012, et de l'Accord tripartite complémentaire, 2014;
- c) a invité le Bureau à accorder une assistance technique, si le gouvernement de Bahreïn, la GFBTU et la BCCI en font la demande, aux fins de l'application complète et effective des deux accords susmentionnés;
- d) a décidé que la plainte n'appelait pas d'action complémentaire de sa part;
- e) a déclaré close la procédure engagée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT et concernant la plainte visée.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a invité la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à procéder, dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre par le gouvernement de Bahreïn de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, au suivi de l'application de l'Accord tripartite, 2012, et de l'Accord tripartite complémentaire, 2014.	Aucune	Suivi terminé

GB.320/INS/3/1 GB.316/INS/5/3	Suivi de l'adoption de la résolution concernant la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail: Mise en œuvre du plan d'action	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de prendre pleinement en compte ce plan d'action et la discussion qu'il a tenue à son sujet et d'allouer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
On trouvera ci-après la liste des activités qui ont été réalisées depuis le rapport de mars 2014: <ul style="list-style-type: none"> ■ Adoption par la Conférence internationale du Travail de 2014 d'un protocole et d'une recommandation visant à compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. ■ Publication de nouvelles estimations relatives aux profits illicites tirés du travail forcé. ■ Lancement d'un cours de formation en ligne sur l'identification des cas de travail forcé et l'engagement de poursuites. ■ Depuis mars 2014, mise à disposition de tous les Etats Membres du système de présentation des rapports en ligne relatif aux normes internationales du travail. 	Lors d'une prochaine session (à déterminer)	Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication d'un manuel sur la diversité ethnique. ■ Réalisation d'audits de genre pour les syndicats en Colombie, en El Salvador, au Honduras, au Mexique et au Panama. ■ Fourniture d'une assistance en vue de l'établissement d'institutions tripartites au Bélarus, au Botswana, aux Comores, en Egypte, au Guatemala et en Tunisie. ■ Nouveau lancement en 2014 de la campagne «Carton rouge au travail des enfants». ■ Fourniture de services consultatifs techniques sur les principes et droits fondamentaux au travail à plus de 20 pays. ■ Réalisation d'une étude diagnostique sur la liberté d'association et les réglementations et pratiques restrictives concernant le secteur rural en Amérique latine. ■ Conduite d'évaluations de l'environnement entrepreneurial pour l'entrepreneuriat féminin en Albanie, en République de Moldova, au Monténégro et en Serbie. ■ Elaboration d'un manuel sur le dialogue social et la négociation collective et d'une boîte à outils sur l'égalité entre hommes et femmes au travail destinés aux employeurs aux Philippines. ■ Publication du Manuel de formation pour juges, juristes et professeurs de droits sur le travail forcé et le travail des enfants. ■ Réalisation d'activités de renforcement des capacités concernant les principes et droits fondamentaux au travail à l'intention du gouvernement et des partenaires sociaux de plus de 30 pays. 		
---	--	--

GB.319/INS/8(Rev.) GB.320/INS/10	Suivi de la résolution sur la situation des syndicats aux Fidji, adoptée par le Conseil d'administration à sa 316^e session en novembre 2012	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>A sa 319^e session (octobre 2013), à la lumière de la proposition du bureau du Conseil d'administration concernant la recevabilité de la plainte déposée en vertu de l'article 26 et compte tenu de la lettre datée du 15 octobre 2013 envoyée par le Premier ministre des Fidji demandant que la mission de contacts directs ne se rende dans le pays qu'après les élections du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a de nouveau instamment invité le gouvernement à accepter le retour de la mission de contacts directs avant sa 320^e session (mars 2014) afin d'aider le gouvernement et les partenaires sociaux à trouver des solutions aux questions en suspens concernant la liberté syndicale;</p> <p>b) a inscrit cette question à l'ordre du jour de sa 320^e session (mars 2014).</p> <p>A sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a décidé d'inclure la discussion sur les points soulevés par la présente question à l'ordre du jour concernant la situation des syndicats aux Fidji dans le cadre de l'examen de la plainte contre le gouvernement des Fidji (document GB.320/INS/11). Voir la décision prise au titre de la question 11 à l'ordre du jour.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des contacts sont en cours avec le gouvernement afin que la mission de contacts directs puisse avoir lieu dans la semaine du 6 octobre. [Cette question à l'ordre du jour ayant toutefois été incluse dans le cadre de l'examen de la plainte en vertu de l'article 26, les deux questions devraient être examinées ensemble.]	Voir ci-dessous la plainte en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT contre les Fidji pour non-respect de la convention n° 87	Voir ci-dessous la plainte en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT contre les Fidji pour non-respect de la convention n° 87

GB.320/INS/11 GB.319/INS/15/1	Plainte relative au non-respect par les Fidji de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par des délégués à la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>A sa 319^e session (octobre 2013), le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau:</p> <p>a) a demandé au Directeur général de transmettre la plainte au gouvernement et d'inviter celui-ci à communiquer ses observations sur la plainte d'ici au 20 janvier 2014; et</p> <p>b) a reporté la décision d'établir une commission d'enquête à sa 320^e session (mars 2014).</p> <p>A sa 320^e session (mars 2014), compte tenu des inquiétudes que continue d'inspirer la situation des syndicats aux Fidji, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a prié une fois encore le gouvernement des Fidji d'accepter d'accueillir la mission de contacts directs de l'OIT, dotée du mandat précédemment convenu sur la base des conclusions et recommandations du Comité de la liberté syndicale dans le cas n° 2723;</p> <p>b) a décidé que, si la mission de contacts directs n'a pas lieu à temps pour qu'un rapport soit soumis au Conseil d'administration lors de sa 322^e session (novembre 2014), celui-ci devra constituer lors de cette 322^e session une commission d'enquête en vertu de l'article 26.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
L'on espère que la mission de contacts directs se déroulera en octobre 2014 dans un délai permettant de faire rapport au Conseil d'administration.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.319/INS/14/5	Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la République dominicaine de la convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925, présentée par la Confédération nationale des travailleurs dominicains (CNTD) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>A sa 319^e session (octobre 2013), le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le présent rapport figurant dans le document GB.319/INS/14/5, en appelant particulièrement l'attention du gouvernement sur les mesures préconisées aux paragraphes 42 à 45;</p> <p>b) a invité le gouvernement à solliciter l'assistance technique du BIT pour parvenir à mettre en œuvre les mesures demandées;</p> <p>c) a invité le gouvernement à inclure pleinement les partenaires sociaux dans le processus de mise en œuvre des mesures demandées;</p> <p>d) a invité le gouvernement à fournir, dans un rapport qui sera soumis à l'examen de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à la prochaine session de cette instance, des informations détaillées sur les mesures prises pour faire porter effet aux recommandations formulées précédemment afin que cette commission soit en mesure d'examiner les suites faites aux réponses apportées en vue de résoudre les problèmes qui se posent par rapport à l'application de la convention; et</p> <p>e) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation ouverte suite aux allégations de la Confédération nationale des travailleurs dominicains (CNTD) relatives à l'inexécution par la République dominicaine de la convention n° 19.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La procédure a été déclarée close. Le Conseil d'administration a confié la responsabilité du suivi des conclusions du comité tripartite à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.		Suivi terminé

GB.319/INS/14/8	Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Portugal de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, présentée par l'Association syndicale des professionnels de la Police de la sécurité publique (ASPP/PSP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>A sa 319^e session (octobre 2013), le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport figurant dans le document GB.319/INS/14/8;</p> <p>b) a invité le gouvernement, en consultation avec les partenaires sociaux, à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'application effective, en droit et en pratique, de la convention n° 155 relative à la Police de la sécurité publique (PSP). Ces mesures devraient notamment viser à assurer un examen des conditions de sécurité et de santé au travail ainsi que du cadre de travail de la PSP, en tenant compte de leurs spécificités, conformément à l'article 7 de la convention n° 155, en vue d'identifier les principaux problèmes, de mettre au point des moyens efficaces pour les résoudre et d'effectuer un bilan;</p> <p>c) a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de suivre les mesures prises pour donner effet aux conclusions du présent rapport, eu égard à l'application de la convention n° 155;</p> <p>d) a rendu le rapport public et décidé de clore la procédure engagée suite à la réclamation de l'organisation plaignante alléguant le non-respect de la convention n° 155 par le Portugal.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La procédure a été déclarée close. Le Conseil d'administration a confié la responsabilité du suivi des conclusions du comité tripartite à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.		Suivi terminé

GB.320/INS/14/8	Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Qatar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Confédération syndicale internationale et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>A sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport figurant dans le document GB.320/INS/14/8;</p> <p>b) a prié le gouvernement, compte tenu des conditions de travail auxquelles certains travailleurs migrants peuvent être soumis et afin de s'assurer que ces travailleurs jouissent de la protection prévue dans la convention, de tenir compte des mesures préconisées aux paragraphes 45, 46, 47, 48, 51, 53, 56, 57, 58 et 63 du document GB.320/INS/14/8, et en particulier:</p> <p>i) de revoir sans délai le fonctionnement du système de parrainage, de sorte que celui-ci ne place pas les travailleurs migrants dans une situation de vulnérabilité accrue face à l'imposition de conditions d'exploitation au travail auxquelles ils ne pourraient se soustraire;</p>		

<p>ii) de veiller sans délai à ce que les travailleurs migrants puissent accéder à la justice et ainsi faire effectivement valoir leurs droits, notamment en renforçant le mécanisme de traitement des plaintes et le système d'inspection du travail ainsi que les moyens d'action de ces travailleurs;</p> <p>iii) de veiller à ce que des sanctions appropriées soient appliquées aux infractions liées au travail forcé prévues dans le Code pénal, la loi du travail ou la loi n° 15 de 2011 sur la lutte contre la traite des personnes;</p> <p>c) a invité le gouvernement à fournir des informations sur les mesures prises pour donner effet aux recommandations du comité et, en particulier, des données appropriées sur le nombre et la nature des infractions à la législation pertinente ainsi que sur les sanctions spécifiques appliquées afin de soumettre ces informations pour examen par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à sa prochaine session en novembre-décembre 2014;</p> <p>d) a invité le gouvernement à recourir à l'assistance technique du Bureau international du Travail pour mettre en œuvre ces recommandations;</p> <p>e) a décidé de rendre public le présent rapport et de déclarer close la procédure de réclamation.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Conformément à la décision du Conseil d'administration, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations examinera à sa prochaine session (novembre-décembre 2014) les mesures prises par le gouvernement pour donner effet aux recommandations du Conseil d'administration.</p> <p>* Il convient de rappeler qu'une plainte relative au non-respect par le Qatar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, a été déposée par des délégués à la 103^e session de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT. Cette plainte sera examinée par le Conseil d'administration à sa 322^e session (novembre 2014).</p>		Suivi terminé *

GB.321/INS/9/1	Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant le non-respect par le Pérou de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, présentée par la Centrale autonome des travailleurs du Pérou (CATP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
<p>A sa 321^e session (juin 2014), sur recommandation de son bureau, et à la lumière des recommandations figurant aux paragraphes 80, 93, 94, 96, 101, 108, 112, 114, 118, 124, 134, 139, 145, 150, 154, 157, 161, 164, 168 et 175 du document GB.321/INS/9/1, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport;</p> <p>b) a invité le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que le système d'inspection du travail, dans son ensemble, soit mis en œuvre conformément aux dispositions de la convention n° 81;</p> <p>c) a recommandé que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations suive les questions évoquées dans le rapport au sujet de l'application de la convention n° 81; et</p> <p>d) a décidé de publier le rapport et de clore la procédure engagée suite à la réclamation de la Centrale autonome des travailleurs du Pérou (CATP) alléguant le non-respect de la convention n° 81.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La procédure a été déclarée close. Le Conseil d'administration a confié la responsabilité du suivi des conclusions du comité tripartite à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.		Suivi terminé

GB.321/INS/9/2	Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant le non-respect par l'Espagne de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, présentée par la «Fédération nationale d'associations de sous-inspecteurs de l'emploi et de la sécurité sociale (FESESS)» en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>A sa 321^e session (juin 2014), sur recommandation de son bureau et à la lumière des conclusions qui figurent dans les paragraphes 70, 77, 80, 85, 98, 99, 101, 106, 107, 110 et 112 du document GB.321/INS/9/2 au sujet des questions soulevées dans la réclamation, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport;</p> <p>b) a invité le gouvernement à envisager la possibilité d'accorder aux sous-inspecteurs du travail et de la sécurité sociale, en droit et dans la pratique, les pouvoirs et prérogatives prévus par la convention lorsqu'ils sont nécessaires ou utiles à l'exercice de leurs fonctions qui sont conformes à l'objectif de la convention, comme indiqué au paragraphe 101;</p> <p>c) a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de suivre les mesures prises pour donner effet aux conclusions du présent rapport, eu égard à l'application de l'article 10 de la convention n° 81 (paragr. 106), ainsi que de l'article 12, paragraphe 1 c) ii) (paragr. 101);</p> <p>d) a décidé de publier ce rapport et de clore la procédure engagée suite à la réclamation de l'organisation plaignante alléguant le non-respect de la convention n° 81 par l'Espagne.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La procédure a été déclarée close. Le Conseil d'administration a confié la responsabilité du suivi des conclusions du comité tripartite à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.		Suivi terminé

GB.321/INS/9/4	Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par l'Espagne de la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Confédération syndicale des commissions ouvrières (CC.OO.) et l'Union générale des travailleurs (UGT)	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>A sa 321^e session (juin 2014), sur la recommandation de son bureau et au vu des conclusions formulées dans le document GB.321/INS/9/4 à propos des questions soulevées dans la réclamation, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le rapport;</p> <p>b) a invité le gouvernement à prendre, en consultation avec les partenaires sociaux, toutes les mesures nécessaires pour apporter aux difficultés économiques des solutions qui soient conformes à la convention n° 158 (paragr. 226);</p> <p>c) a invité le gouvernement à présenter des informations sur l'évolution du contrat à durée indéterminée dit «de soutien aux entrepreneurs» et, à la lumière des informations disponibles, à examiner la possibilité d'adopter, en consultation avec les partenaires sociaux, des mesures pour éviter la résiliation de ce type de contrat à l'initiative d'un employeur dans le but d'é luder de manière abusive la protection prévue dans la convention (paragr. 245, 246 et 247);</p> <p>d) a invité le gouvernement à donner des informations sur la manière dont la nouvelle réglementation introduite par la réforme du marché du travail de 2012 en ce qui concerne les motifs de licenciement d'ordre économique, technique, d'organisation ou de production est appliquée dans la pratique, en précisant, chiffres à l'appui, le nombre de recours déposés, le résultat de ces recours et le nombre de licenciements signifiés pour des raisons économiques ou analogues (paragr. 265 et 266); la nature des réparations ordonnées par les décisions judiciaires ayant déclaré injustifiées des mesures de licenciement (paragr. 279 et 280); et enfin la manière dont sont traitées, dans la pratique, les absences du travail imputables à une incapacité temporaire, en particulier lorsque ces absences sont imposées par un traitement médical du cancer ou d'une maladie grave (paragr. 295 et 296);</p>		

<p>e) a confié à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations le suivi des questions soulevées dans le rapport en ce qui concerne l'application de la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982;</p> <p>f) a décidé de rendre le rapport public et déclaré close la procédure déclenchée par la réclamation de la Confédération syndicale des commissions ouvrières (CC.OO.) et de l'Union générale des travailleurs (UGT), alléguant l'inexécution de la convention n° 158 par l'Espagne.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La procédure a été déclarée close. Le Conseil d'administration a confié la responsabilité du suivi des conclusions du comité tripartite à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.		Suivi terminé

GB.319/INS/6	Rapport et Déclaration adoptés lors de la neuvième Réunion régionale européenne (Oslo, 8-11 avril 2013)	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:</p> <p>a) d'appeler l'attention des mandants de l'OIT sur la Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance, et à cette fin d'en communiquer le texte:</p> <p>i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et, à travers eux, aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales de la région de l'Europe et de l'Asie centrale;</p> <p>ii) aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif;</p> <p>b) de mettre en œuvre les propositions d'action concrètes issues de la Déclaration d'Oslo et de présenter un rapport annuel sur les activités d'application dans le cadre des ressources budgétaires existantes;</p> <p>c) de veiller à ce que, par sa brièveté et sa concision, la Déclaration d'Oslo serve de modèle pour les conclusions futures de réunions régionales et d'autres réunions de l'OIT;</p> <p>d) de tenir compte de la Déclaration d'Oslo lors de l'élaboration du nouveau cadre stratégique de l'OIT.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport sur la mise en œuvre des activités sera présenté lors d'une prochaine session du Conseil d'administration.	Potentiellement à la 325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.320/INS/14/4 GB.317/INS/13/7	Faits nouveaux concernant l'Organisation internationale de normalisation (ISO), notamment dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a décidé de prolonger d'un an la mise en œuvre expérimentale de l'accord OIT-ISO signé le 6 août 2013, notant en particulier que la collaboration dans le domaine des systèmes de gestion de la santé et sécurité au travail (SST) est encore en cours, et d'examiner cette mise en œuvre à sa 323^e session (mars 2015); et</p> <p>b) a donné des orientations concernant les priorités et les difficultés à prendre en considération dans le cadre de la mise en œuvre expérimentale de l'accord OIT-ISO et en ce qui concerne les éléments particuliers permettant d'évaluer les effets de celle-ci.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Conformément à la décision et aux orientations du Conseil d'administration, le BIT a poursuivi sa coopération expérimentale avec l'ISO dans le domaine des systèmes de gestion de la SST dans le cadre de l'accord conclu avec l'ISO après approbation du Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration examinera en mars 2014 la mise en œuvre à titre expérimental de l'accord sur la base d'un document pour discussion, en particulier certains éléments permettant d'évaluer l'efficacité.	323 ^e session (mars 2015)	Suivi en cours

GB.316/INS/5/1(Corr.)	Suivi de l'adoption de la résolution concernant les mesures visant à faire des socles de protection sociale une réalité au niveau national dans le monde entier	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:</p> <p>a) de tenir compte des orientations fournies par le Conseil d'administration pour mener la stratégie d'action relative aux socles de protection sociale et de s'en inspirer pour préparer les futures propositions de programme et de budget et pour élaborer des initiatives en vue de la mobilisation de ressources;</p> <p>b) de communiquer la résolution concernant les mesures visant à faire des socles de protection sociale une réalité au niveau national dans le monde entier, selon les modalités habituelles, aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Elaboration des politiques et activités normatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Domaine de première importance (ACI) du programme et budget pour 2014-15 sur le renforcement des capacités nationales en vue de mettre en place, compléter et pérenniser des socles nationaux de protection sociale. Le plan d'action est en cours d'élaboration. ■ Mise en œuvre de systèmes nationaux de sécurité sociale comprenant les socles de protection sociale prévus aux fins de la réalisation de l'objectif 1 (Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) énoncé dans la proposition d'objectifs de développement durables formulée par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable à New York (juillet 2014). ■ Lettre conjointe de la présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, et du Directeur général du BIT, Guy Ryder, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, datée du 24 mars 2014, incitant à prendre des mesures spécifiques pour faire progresser la question des socles de protection social au niveau national. 		<p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p> <p>Suivi terminé</p>

Services consultatifs techniques – Développement et partage des connaissances:		
<ul style="list-style-type: none"> ■ 65 résultats de programme par pays recensés pour la période biennale 2014-15 concernant l'aide apportée aux mandants sont liés à l'extension des systèmes de sécurité sociale, notamment par la création, le maintien ou la mise en œuvre de socles de protection sociale. Conception des éléments des socles de protection sociale en cours (y compris pour les travailleurs de l'économie informelle) en Argentine, au Burundi, au Cambodge, au Ghana, au Honduras, en Jordanie, en Mongolie, au Myanmar, au Niger, au Pérou et au Sénégal, entre autres; mise en place à titre expérimental de mécanismes de coordination de la protection sociale à Cabo Verde, au Cambodge et en Indonésie, par exemple. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Estimation du déficit financier lié à un accès universel aux soins de santé. Informations disponibles sur la plate-forme «Protection sociale». 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Détermination du nombre de professionnels de santé qualifiés nécessaires pour garantir l'accès universel aux soins (aux niveaux mondial, régional et national). Informations disponibles sur la plate-forme «Protection sociale». 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réunion tripartite sur les stratégies relatives aux socles de protection sociale dans les Etats arabes tenue en mai 2014 en Jordanie. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication en juin 2014 du rapport intitulé «<i>Social protection assessment-based national dialogue: A good practices guide</i>» («Dialogue national fondé sur une évaluation de la protection sociale: Guide des bonnes pratiques»). Ce dossier documentaire conçu par des praticiens pour des praticiens est basé sur des cas concrets et sur les véritables données d'expérience des pays et vise à fournir les connaissances et l'expertise nécessaires à la conduite d'un exercice de dialogue national fondé sur une évaluation, qui constitue la première étape de la mise en œuvre de socles de protection sociale définis à l'échelle nationale. 		Suivi terminé
Renforcement des capacités:		
<ul style="list-style-type: none"> ■ En partenariat avec le Centre de Turin, organisation à Lima, du 21 au 25 juillet 2014, de cours sur le thème «<i>Strategies for the implementation of social protection floors in Latin America</i>» («Stratégies relatives à la mise en œuvre de socles de protection sociale en Amérique latine»); et à Turin, du 14 au 18 juillet 2014, sur le thème «<i>Assessing the feasibility, fiscal cost and impact of national social protection floors</i>» («Evaluer la faisabilité, le coût budgétaire et l'impact des socles nationaux de protection sociale»). 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement en avril 2014 d'une série de notes d'orientation sur la protection sociale pour tous. Différents produits de diffusion des connaissances (documents et notes d'orientation) sur la protection sociale ont été parachevés tandis que d'autres sont encore en cours d'élaboration. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'archevêque Desmond Tutu et José Antonio Ocampo (professeur à l'Université Columbia) se sont engagés à promouvoir les socles de protection sociale. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des formations en matière de dialogue national fondé sur une évaluation ont été organisées dans quatre pays d'Asie et six pays d'Afrique. 		Suivi en cours

<p>Création et renforcement de partenariats:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au titre du cadre d'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour promouvoir la sécurité alimentaire au Niger et lier les mesures existantes de protection sociale à l'économie rurale au Malawi. Elaboration d'un programme conjoint avec les Nations Unies sur la protection sociale au Sénégal; services consultatifs (Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, OIT) pour l'examen de la Stratégie nationale 2015-2019 d'introduction d'un régime de sécurité social de base au Mozambique; collaboration concernant la mise en place de socles de protection sociale avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Jordanie; l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) en Irak; l'UNICEF, la Banque mondiale et l'Union européenne dans les territoires palestiniens occupés; l'Equipe spéciale des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale en Inde; le groupe de travail technique national sur la protection sociale et l'UNICEF au Myanmar; les équipes spéciales des Nations Unies en Thaïlande, au Cambodge et en Indonésie. ■ Collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour favoriser le renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies aux fins de la création d'équipes chargées des socles de protection sociale au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. 		<p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p>
---	--	---

<p>GB.321/INS/10/1 GB.320/INS/3/2</p>	<p>Dispositions relatives à l'organisation de la Réunion d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts (Genève, 5-9 octobre 2015)</p> <p>Suivi de l'adoption de la résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts</p>	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé la composition et l'ordre du jour de la réunion d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts qui se tiendra à Genève du 5 au 9 octobre 2015;</p> <p>b) a décidé que les dépenses afférentes à cette réunion, estimées à 317 000 dollars E.-U., seraient financées, en premier lieu, par des économies qui pourraient être réalisées dans la partie I du budget 2012-13 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (partie II). Si cela devait s'avérer impossible, le Directeur général proposera d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.</p>		
<p>Mesures de suivi envisagées ou déjà prises</p>	<p>Prochain rapport au Conseil d'administration</p>	<p>Etat d'avancement</p>
<p>Le Bureau a engagé des consultations avec les départements et bureaux régionaux concernés en vue de la préparation du document de référence pour la réunion. La base de connaissances développée par le Programme des emplois verts est actuellement étoffée, en particulier à l'aide des enseignements tirés de l'application des instruments de politique au niveau des pays. Le Bureau prévoit également de tirer parti de l'expérience accumulée par les institutions spécialisées des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) au travers du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE), ainsi que de la Plate-forme de connaissances sur la croissance verte (CGKP).</p>		<p>Suivi en cours</p>

POL – Section de l'élaboration des politiques

POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale

GB.319/POL/1	Suivi de la résolution concernant les mesures visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:</p> <p>a) de tenir compte des orientations données par le Conseil d'administration sur la suite de l'application de la stratégie d'action visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier et de s'appuyer sur cette stratégie lorsqu'il concevra et mettra en œuvre une action prioritaire dans les domaines de première importance définis dans le programme et budget pour 2014-15;</p> <p>b) d'organiser une conférence mondiale de haut niveau sur le travail décent pour les travailleurs domestiques telle qu'elle est présentée au paragraphe 30 du document GB.319/POL/1, avant la fin de la période biennale 2014-15, sous réserve qu'il dispose des ressources nécessaires.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>1. Le Bureau poursuit la stratégie de l'OIT sur le travail domestique. L'ensemble des 28 cibles associées à des résultats de programmes par pays (sécurité sociale, conditions de travail, migration de main-d'œuvre et discrimination) visent à traiter les questions relatives aux travailleurs domestiques. Plusieurs outils et guides pour l'élaboration des politiques, cours de formation et études se concentreront sur le travail domestique.</p> <p>2. Trois domaines de première importance promeuvent le travail décent en faveur des travailleurs domestiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Formalisation de l'économie informelle – Dans le cadre d'une approche sectorielle, une assistance est accordée à cinq RPP; une méthodologie globale pour mesurer les effets des politiques et des réformes législatives sur la formalisation sera élaborée. ■ Protection des travailleurs contre les formes inacceptables de travail – Dans le cadre du thème de la liberté syndicale et de la négociation collective, l'outil de diagnostic sur ce thème sera adapté au secteur des travailleurs domestiques; les organisations de travailleurs domestiques et leurs employeurs seront renforcées comme dans l'Etat plurinational de Bolivie. ■ Extension de socles de protection sociale – Un outil stratégique sur la sécurité sociale à l'intention des travailleurs migrants, y compris les travailleurs domestiques, sera établi. <p>3. Une note de synthèse sur une conférence mondiale sur le travail domestique a été rédigée; le financement est à l'étude.</p>		Suivi en cours
GB.319/POL/3	Suivi de la discussion sur le dialogue social tenue à la 102 ^e session de la Conférence internationale du Travail: Plan d'action	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à adapter le plan d'action et le tableau d'activités en vue de la mise en œuvre des conclusions de la discussion récurrente sur le dialogue social adoptées par la Conférence internationale du Travail à la lumière des orientations formulées au cours de la discussion au Conseil d'administration et à présenter un rapport d'avancement des travaux à la 325^e session (novembre 2015) du Conseil d'administration.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ La proposition de produit globale a été mise au point et intégrée dans le programme et budget pour 2014-15 pour mettre en œuvre les conclusions de la discussion récurrente sur le dialogue social adoptées par la Conférence. Le plan d'action et le tableau d'activités présentant les activités classées par ordre de priorité tenant compte de la disponibilité d'un financement et des orientations formulées durant la 319^e session du Conseil d'administration seront préparés et soumis à la session de novembre 2015. ■ Le Bureau réduira le champ du plan d'action en tenant compte des contraintes financières. Le plan d'action modifié présentant les activités par ordre de priorité sera soumis à la session de novembre 2015 du Conseil d'administration. <p>Parmi les progrès accomplis à ce jour, on peut citer les suivants:</p> <p><i>1. Campagnes promotionnelles et grandes orientations</i></p>	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Convention n° 144: Le guide sur la convention n° 144 a été traduit en arabe, en français et en russe et utilisé dans des séminaires de renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective de la convention. Cette convention a été récemment ratifiée par les Comores, le Tadjikistan et la Tunisie. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Convention n° 151: La Tunisie et la Fédération de Russie (à déposer) ont ratifié la convention n° 151 en 2014. Le Bureau mène actuellement des activités promotionnelles pour promouvoir la ratification de la convention n° 151 en République dominicaine, aux Philippines, en Serbie et dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Convention n° 154: Le Bureau a revu et mis à jour le guide sur la promotion de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique s'est tenu du 2 au 4 avril 2014. Les participants tripartites ont proposé que le Bureau, en consultation avec les mandants, adopte un programme d'action intégré sur la promotion du dialogue social et la négociation collective dans la fonction publique. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réunion d'experts sur l'inspection du travail et le rôle des initiatives privées de contrôle de conformité: La réunion s'est tenue du 10 au 12 décembre 2013. Les participants ont examiné entre autres la contribution du dialogue social à la conception, la mise en œuvre et le suivi des initiatives privées de contrôle de conformité. Un document sera présenté à la 322^e session du Conseil d'administration en octobre-novembre 2014 pour examiner la possibilité d'organiser des travaux de suivi par le Bureau. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réunion d'experts sur le dialogue social transnational et les relations professionnelles. 		En suspens, dans l'attente de la disponibilité des fonds
<p><i>2. Développement et diffusion des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Base de données sur les institutions nationales de dialogue social tripartite: Une base de données a été établie en coopération avec l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS). Les données sont régulièrement mises à jour et utilisées dans les conseils stratégiques fournis aux Etats Membres sur la manière d'établir et de renforcer les cadres de dialogue social pour la coordination des politiques à l'échelon national. 		Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> ■ Des recherches sur le rôle du dialogue social dans la promotion d'une reprise durable dans les Etats membres de l'UE bénéficiant d'un soutien financier temporaire ont été menées en coopération avec la Commission européenne. L'ouvrage résultant est en cours de préparation pour finalisation au début de 2015. 	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Base de données sur les relations professionnelles (base de données statistiques comparatives sur les relations professionnelles): Le Bureau œuvre à l'élaboration de données statistiques comparatives sur les relations professionnelles – essentiellement le taux de syndicalisation et la portée de la négociation collective – au-delà des Etats membres de l'OCDE et de l'UE, y compris des données pour 20 pays en développement et émergents. Ces données seront diffusées en décembre 2014. 	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ IR Lex (base de données juridiques comparatives sur les relations professionnelles): Le Bureau est en train de mettre en place une base de données juridiques comparatives sur les relations professionnelles portant sur plusieurs sous-domaines clés (cadre réglementaire, organisation et administration, dialogue social tripartite, négociation collective, partage de l'information et consultations et différends du travail). Elle sera lancée à la fin de 2015. 	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des recherches sur l'application et l'élargissement des conventions collectives sont en cours au titre de l'ACI 8 pour examiner les pratiques concernant l'application et l'élargissement des conventions collectives et les effets sur les travailleurs vulnérables. Des notes d'orientation seront publiées en 2015. 	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des recherches sur la négociation collective et le développement inclusif ont été menées pour étudier les contributions des relations professionnelles et des institutions de négociation collective au développement inclusif dans différents contextes. L'ouvrage qui en résultera sera publié en 2015. 	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Négociation collective et égalité: Sur la base de recherches entreprises, le Bureau a publié les ouvrages suivants: «<i>Unions, collective bargaining and inequality</i>», «<i>Labour market institutions and inequality: Building just societies in the 21st century</i>» (à paraître). Il a aussi mis au point l'application «Can collective bargaining create a fairer economy?». L'application téléchargeable à partir de iTunes explique de manière interactive la relation entre négociation collective et résultats socio-économiques, y compris les inégalités salariales. 	Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des recherches sur les systèmes de règlement des différends du travail et leur efficacité sont en cours pour analyser l'efficacité des mécanismes et processus de prévention et de règlement des différends, l'accent étant mis sur les différends individuels du travail. La proposition de recherche et le questionnaire de recueil de données et d'informations ont été mis au point. 	Suivi en cours
<p>3. <i>Services consultatifs et techniques</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des services consultatifs et techniques visant à renforcer la négociation collective sont actuellement assurés aux pays suivants: Afrique du Sud, Cambodge, Chine, ex-République yougoslave de Macédoine, Indonésie, Jordanie, Mongolie, Niger, Rwanda, Serbie et Togo, ainsi qu'aux suivants (dans la fonction publique): Brésil, République dominicaine et Philippines. 	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des services consultatifs et techniques visant à établir/renforcer des institutions tripartites de dialogue social et des mécanismes de règlement des différends sont actuellement assurés dans le cadre du programme et budget pour 2014-15 (Argentine, Azerbaïdjan, Botswana, Burkina Faso, Géorgie, Inde, Kenya, Madagascar, Maroc, Namibie, Oman, Pérou, Rwanda, Tadjikistan, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Viet Nam). 	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Bureau a lancé un projet pilote en juillet 2014 pour renforcer le dialogue social dans les services locaux de distribution d'eau des Philippines. 	Suivi en cours

4. Renforcement des capacités		
■ L'ouvrage intitulé <i>Le dialogue social tripartite au niveau national: Guide de l'OIT pour une meilleure gouvernance</i> a été publié. Il offre aux mandants de l'OIT toute une série d'options pour établir un mécanisme de dialogue social tripartite au niveau national ou pour renforcer le mécanisme existant.		Suivi terminé
■ Une formation des formateurs à l'outil national sur le dialogue social est en cours d'avancement pour aider les mandants à élaborer et améliorer les capacités de dialogue social tripartite au niveau national. La formation sera assurée par le campus électronique du Centre international de formation de l'OIT à Turin.		Suivi en cours
■ L'ouvrage intitulé « <i>How governments can promote collective bargaining: A practical guide</i> » sera publié d'ici à octobre 2014, accompagné de fiches d'information visant à appuyer les travaux de conseils des praticiens et spécialistes travaillant avec le guide.		Suivi terminé
■ Des outils sur des relations professionnelles saines sur le lieu de travail sont en cours d'élaboration grâce à des améliorations et modifications apportées aux outils existants pour aider les services d'appui technique aux partenaires sociaux à améliorer les relations professionnelles sur le lieu de travail. Les outils seront publiés d'ici à la fin de 2015.		Suivi en cours
■ Un supplément au <i>Manuel sur la négociation collective et le règlement des différends dans le service public</i> (2011) sera mis au point sur la base d'accords collectifs.		Suivi en cours
■ Le Manuel de formation intitulé <i>Promouvoir la négociation collective et le règlement des conflits dans la fonction publique</i> sera publié en espagnol et en portugais.		Suivi en cours
■ Le Bureau travaille actuellement sur la structure et le contenu de la boîte à outils pour une élaboration participative de la législation du travail. Un projet sera mis au point d'ici à la fin de 2014.		Suivi en cours
■ Un guide pratique sur les compétences en matière de conciliation/médiation est en cours d'élaboration en collaboration avec les commissions des relations professionnelles en Irlande dans le cadre d'un mémorandum d'accord entre l'OIT et les commissions des relations professionnelles. Le guide sera testé en 2014 et validé en 2015.		Suivi en cours
■ En collaboration avec le Centre de Turin, un atelier de renforcement des capacités (Académie sur le dialogue social tripartite national) sur la manière de renforcer le rôle et l'impact du dialogue social tripartite au niveau national dans l'élaboration des politiques s'est tenu du 8 au 19 septembre 2014.		Suivi terminé
■ Le cours de formation intitulé «Techniques de négociation pour le monde du travail» assuré par le CIF-OIT à Turin a eu lieu en anglais (mars 2014) et en français (avril 2014).		Suivi terminé
■ Les cours de formation organisés par le CIF-OIT à Turin doivent avoir lieu sur les sujets suivants: a) Systèmes efficaces de prévention et de règlement des différends (octobre 2014 et un autre cours en 2015); b) Techniques de négociation pour le monde du travail (novembre 2014 et deux autres cours en 2015); c) Gestion des conflits interpersonnels sur le lieu de travail (1 ^{er} -5 décembre 2014 suivi d'un autre cours en 2015); enfin d) Conciliation/médiation dans le cadre des différends du travail: formation qualifiante (10-16 novembre 2014 suivi d'un autre cours en 2015).		Suivi en cours

<i>5. Etablissements de partenariats</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Bureau a conclu un partenariat public/privé (PPP) avec H&M sur les relations professionnelles et les salaires. Les projets portent notamment sur le Cambodge et, éventuellement, sur l’Ethiopie et le Myanmar. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Bureau a signé un mémorandum d’accord avec la Commission des relations professionnelles en Irlande (février 2014) en plus de ceux déjà établis avec la Commission de l’équité dans les pratiques de travail (FWC) en Australie et le Service fédéral des médiations et de conciliation des Etats-Unis d’Amérique (FMCS). 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ En collaboration avec le CIF-OIT à Turin et des organes de règlement des différends, des cours de la formation sur les systèmes efficaces de prévention et de règlement des différends auront lieu en octobre 2014 et comprendront un groupe de travail pour comparer les expériences et les connaissances sur l’efficacité des mécanismes et processus de prévention et de règlement des différends pour les conflits individuels du travail. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Bureau est en train de renforcer des partenariats avec des tribunaux du travail en organisant chaque année des réunions de juges de tribunaux européens du travail. 		Suivi en cours

GB.317/POL/3	Prévention des maladies professionnelles	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d’administration:		
a) a confirmé que la prévention des maladies professionnelles constitue un élément central de l’Agenda du travail décent et a soutenu la stratégie et les mesures de prévention des maladies professionnelles énoncées dans les paragraphes 39 à 41 du document GB.317/POL/3; et		
b) a prié le Directeur général d’intensifier les travaux du Bureau en matière de prévention des maladies professionnelles, tout en mettant un accent particulier sur la connaissance de ces maladies dans les pays en développement, tels que décrits dans le paragraphe 41 du document GB.317/POL/3, et de tenir compte des suggestions du Conseil d’administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d’administration	Etat d’avancement
Soutenir le renforcement des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail (SST), notamment le cadre juridique et la capacité à reconnaître et prévenir les maladies professionnelles:		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Deux guides ont été publiés: l’un concerne les systèmes nationaux d’enregistrement et de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles; et l’autre vise à faciliter, au niveau national, la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que la collecte et l’analyse des données à leur sujet. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les projets de notes d’orientation sur les critères de diagnostic et sur les critères d’exposition applicables aux maladies professionnelles produits en décembre 2013 seront revus et améliorés; un deuxième projet consolidé sera produit d’ici à décembre 2015. 		Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> ■ Traduction, promotion et application du <i>Manuel d'ergonomie pratique</i> (deuxième édition) en collaboration avec la Fédération des syndicats de Chine (ACFTU), en tant qu'outil pratique de l'OIT pour améliorer la SST et les conditions de travail dans les industries et les PME exposées à des risques en Chine. Des outils professionnels ergonomiques et pratiques sur mesure et spécifiques seront élaborés pour les quatre industries mentionnées par l'ACFTU avec l'assistance technique du Bureau. Des orientations techniques seront mises au point pour aider les PME à améliorer leur SST et leur productivité en appliquant des approches ergonomiques au travail. ■ Mise à jour de la norme nationale chinoise sur la conception de la sécurité et de la santé dans les entreprises industrielles. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un kit pratique sur l'élimination de maladies liées à l'amiante a été mis au point et des dispositions ont été prises pour la sixième Réunion de l'initiative asiatique sur l'amiante (AAI-6) en novembre 2013, pour laquelle l'OIT a apporté des contributions techniques. 		Suivi terminé
<p>Renforcer la capacité des gouvernements à surveiller les risques de sécurité et de santé sur le lieu de travail et à prendre des mesures correctives:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une formation à la prévention des maladies professionnelles a été intégrée dans les cours dispensés par le Centre de Turin (Master en sécurité et santé au travail, mars 2013, et Master en sécurité professionnelle et systèmes d'inspection de la santé en juin 2013). La prévention des maladies professionnelles constitue également un élément important des formations que le BIT organise à l'intention des syndicats, notamment en Afrique et en Amérique latine. <p>Faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de maladies professionnelles par l'intermédiaire du Centre international d'informations de sécurité et de santé (CIS) du BIT et d'autres réseaux, ainsi qu'au moyen de conférences internationales telles que le XX^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail qui aura lieu en 2014:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Préparation de contributions sur la prévention des maladies professionnelles pour le XX^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail et pour le 31^e Congrès international sur la santé au travail. <p>Etablir un registre d'experts internationaux susceptibles d'aider le Bureau dans ses activités de prévention des maladies professionnelles et de mise à jour de la liste des maladies professionnelles du BIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un groupe d'experts ayant travaillé pour la 11^e Révision de la classification internationale des maladies (WHO ICD 11) a été convoqué par le Bureau pour apporter une aide dans le suivi de l'état d'avancement de l'identification et de la reconnaissance des maladies professionnelles. Une liste élargie d'experts sera établie lorsqu'une décision de mettre à jour la liste des maladies professionnelles de l'OIT sera prise par le Conseil d'administration durant l'une de ses futures sessions. <p>Renforcer les alliances internationales en matière de prévention des maladies professionnelles avec d'autres institutions telles que l'OMS, la Commission internationale de la santé au travail (CIST), l'Association internationale de l'inspection du travail (IALI) et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS):</p>		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'outil HealthWISE – Améliorer les conditions de travail des professionnels de la santé a été élaboré en collaboration avec l'OMS et publié par le BIT (SECTOR). 		Suivi terminé

GB.312/POL/2		Suivi de la discussion sur la sécurité sociale à la 100 ^e session de la Conférence internationale du Travail (2011): Plan d'action	
Décision adoptée/résultat de la discussion			
Au paragraphe 21 du document GB.312/POL/2, le Conseil d'administration était prié de donner au Bureau des orientations sur le contenu, le calendrier et le déroulement chronologique des activités du plan d'action. Aucun désaccord de fond n'ayant été exprimé au cours de la discussion, le plan d'action est considéré comme étant approuvé.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement	
Les activités entreprises dans le cadre de suivi doivent être examinées conjointement avec les mesures signalées sur le document GB.316/INS/5/1(Corr.). Des activités sont prévues ou en cours pour chacune des cinq catégories d'activités.			
Elaboration des politiques et activités normatives:			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une assistance technique sur les exigences des normes de l'OIT en matière de sécurité sociale, et plus particulièrement la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, a été apportée aux pays suivants: Bénin, Honduras, Paraguay et Fédération de Russie. 		Suivi en cours	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Ratification par la Jordanie (février 2014) de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. 		Suivi terminé	
Services consultatifs techniques – Développement et partage des connaissances:			
<ul style="list-style-type: none"> ■ 134 RPP ont été identifiés pour la période biennale 2014-15 dans le cadre des services consultatifs demandés par les mandants en matière de sécurité sociale. Le Bureau a apporté un large soutien à plusieurs pays. On citera notamment des conseils techniques sur la réforme du régime de l'assistance sociale à Chypre (combinaison d'évaluation des coûts et évaluation ex-ante d'impact); appui technique à l'établissement d'une formule de compensation pour les victimes de l'accident du Rana Plaza et leurs familles dans l'esprit de la convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], (Bangladesh); appui technique au Viet Nam sur la réforme de l'assurance sociale; appui technique à la Zambie pour l'établissement d'un régime d'allocation de maternité; appui actuariel à une série de pays dont les suivants: Botswana, Burundi, Honduras, Koweït, Mozambique, Namibie, République démocratique populaire lao, etc. 		Suivi en cours	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elaboration d'une note d'information sur le rôle de la protection sociale dans la réduction de la vulnérabilité et la prévention du travail des enfants. La Journée mondiale contre le travail des enfants 2014 (12 juin 2014) a souligné le rôle de la protection sociale dans la prévention du travail des enfants. 		Suivi terminé	
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'OIT a appuyé la mise en œuvre de la Déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le renforcement de la protection sociale (adoptée en octobre 2013 au Brunéi Darussalam par les dirigeants membres de l'ASEAN). 		Suivi terminé	
<ul style="list-style-type: none"> ■ La publication phare intitulée <i>Rapport mondial sur la protection sociale 2014-15: Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale</i> a été lancée le 9 juin 2014. 		Suivi terminé	
<ul style="list-style-type: none"> ■ La plate-forme de partage des connaissances sur la protection sociale a été remaniée et des communautés de pratique internes/externes ont été créées. 		Suivi terminé	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des produits de connaissance (documents stratégiques et notes de synthèse) sur la protection sociale ont été parachevés et d'autres sont en cours d'élaboration. 		Suivi en cours	

<ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluation des disparités entre le milieu rural et le milieu urbain en ce qui concerne l'accès à la protection de la santé et solutions pour y faire face. 		Suivi en cours
Renforcement des capacités: <ul style="list-style-type: none"> ■ Nouveaux cours de renforcement des capacités mis au point par le Centre de Turin: cours en ligne sur la protection sociale (G20) (Cours électroniques à distance de 14 semaines); cours sur les pensions destinés aux cadres dirigeants. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des capacités en ce qui concerne les normes de sécurité sociale de l'OIT et la législation pour les pays suivants: Burundi; Congo; Honduras; Niger. Renforcement des capacités actuarielles au Mozambique, Viet Nam, etc. 		Suivi terminé
Renforcement et création de partenariats: <ul style="list-style-type: none"> ■ Elaboration d'outils institutionnels d'évaluation de la protection sociale dans le cadre du suivi de la demande formulée par le Conseil de la coopération interinstitutionnelle sur la protection sociale (SPIAC-B), y compris l'élaboration d'un outil spécifique sous la direction de l'OIT en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies permettant de réaliser des évaluations en relation avec la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et d'autres principes internationaux de protection sociale. 		Suivi en cours

GB.317/POL/8 GB.316/INS/3 GB.313/POL/9(Rev.)	Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales): Plan opérationnel relatif aux activités de promotion et projet pour la nouvelle enquête	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a décidé: <ol style="list-style-type: none"> de reporter une nouvelle fois, à sa 320^e session (mars 2014), l'examen du plan opérationnel proposé en vue de la mise en place du mécanisme de suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales et des activités de promotion qui y sont indiquées sur la base des recommandations présentées par le groupe de travail ad hoc à sa 313^e session (mars 2012), afin d'obtenir des précisions sur les diverses possibilités envisageables en ce qui concerne l'organisation, la méthode et les coûts de la mise en œuvre de ce suivi, et de pouvoir dûment tenir compte de la manière dont ce travail s'intégrera dans la nouvelle structure du Bureau, y compris dans la stratégie de gestion des connaissances; par conséquent, de suspendre de nouveau, jusqu'à sa 320^e session (mars 2014), la décision qu'il a prise à sa 258^e session (novembre 1993) de réaliser des enquêtes concernant la Déclaration sur les entreprises multinationales tous les quatre ans. 		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
A sa 320 ^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a approuvé le Plan opérationnel relatif aux mécanismes de suivi de la Déclaration reposant sur des activités promotionnelles et sur un système de collecte d'informations, tel que défini dans le document GB.320/POL/10, ainsi que dans le cadre de ses 313 ^e (mars 2012) et 320 ^e (mars 2014) sessions, a adopté les quatre éléments proposés dans la partie B du document GB.320/POL/10 pour recueillir des informations sur la suite donnée à la Déclaration annulant ainsi les décisions prises à ses 209 ^e (mars 1979) et 258 ^e (novembre 1993) sessions.		Suivi terminé

GB.320/POL/3	Suivi de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre	
<p>Décision adoptée/Résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a pris note du rapport final de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre et autorisé le Directeur général à le publier, de même que les conclusions de la réunion;</p> <p>b) a approuvé les priorités à court et moyen terme proposées par le Bureau;</p> <p>c) a prié le Bureau de lui soumettre, à sa 322^e session (novembre 2014), une proposition concernant la possibilité de choisir une question relative aux migrations de main-d'œuvre qui fasse l'objet d'une discussion générale à une session future de la Conférence.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le rapport de la discussion de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre et ses conclusions ont été publiés, par exemple voir http://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/news-statements/WCMS_228799/lang--fr/index.htm. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures de suivi en ce qui concerne les priorités à court et à moyen terme: <ul style="list-style-type: none"> – Identification de bonnes pratiques pour protéger les travailleurs migrants dans les accords bilatéraux et dans les programmes relatifs aux migrations de main-d'œuvre, y compris une participation tripartite à leur conception. – Adaptation d'outils méthodologiques pour les estimations mondiales et régionales portant sur les travailleurs migrants, y compris les travailleurs migrants domestiques. – Contribution à la Conférence mondiale sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. – Recherches sur la réduction des coûts financiers sociaux et moyens de la migration (en coopération avec la Banque mondiale, dans le cadre de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD)). – Amélioration des statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre (conformément à la résolution de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail). – Projet sur l'évaluation de la contribution des migrations de main-d'œuvre dans les pays de destination moins avancés, avec l'OCDE. – Renforcement de la collecte et du partage de données sur les migrations de main-d'œuvre au sein de l'ASEAN et d'autres communautés économiques régionales. – Passage en revue des modèles existants en matière d'évaluation des compétences et développement des travaux sur la reconnaissance (mutuelle) des qualifications. – Activités de formation ciblées avec le Centre de Turin pour harmoniser les politiques de l'emploi et des migrations de main-d'œuvre. – Appui à l'amélioration des politiques et à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre dans les processus d'intégration régionale. – Renforcement de la présence en ligne pour améliorer les activités de formation. 		Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> - En tant que président du Groupe mondial sur la migration (GMG), améliorer la compréhension et l'utilisation des approches de l'OIT dans les organismes et travaux du GMG, y compris dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans la création d'orientations pour les cadres d'aide au développement des Nations Unies. - Lancement de l'Initiative pour un recrutement équitable avec la participation de multiples parties prenantes. - Développement de l'intérêt des Etats Membres pour la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, et la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, de l'OIT et amélioration de leur compréhension en vue de leurs ratification et mise en œuvre. - Promotion du Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre. 		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Bureau a soumis au Conseil d'administration une proposition concernant la possibilité de choisir une question relative aux migrations de main-d'œuvre qui fasse l'objet d'une discussion générale à une session future de la Conférence. 	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi terminé

GB.312/POL/3	Suivi des conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2007	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration a pris note du document et a invité le Bureau à tenir compte des vues exprimées lors de sa discussion.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>En plus des mesures déjà signalées, les mesures suivantes ont été entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des travaux visant à instaurer un environnement propice ont été étendus à un plus grand nombre de pays et ont été renforcés sur le plan méthodologique (études de haute qualité, analyses des lourdeurs administratives), ce qui a abouti à des premiers résultats dans la réforme législative avec des avantages économiques substantiels (Honduras). ■ Le domaine de première importance 4 portant sur la productivité et les conditions de travail dans les PME est en cours pour la période biennale 2014-15 et portera sur une gamme plus complète de conditions de travail et leur lien avec la productivité ainsi que sur les moyens de renforcer les relations professionnelles. ■ Un nouveau projet «the Lab» a été établi à la mi-2014. Il vise à faire en sorte que l'impact des programmes en faveur des entreprises soit rigoureusement évalué en vue de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. 		Suivi en cours

GB.313/POL/2	Suivi de la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010	
Décision adoptée/Résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration:		
<p>a) a approuvé la stratégie révisée de l'OIT de lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail; et</p> <p>b) a demandé au Directeur général d'accorder la priorité aux efforts de mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre de cette stratégie, conformément à la résolution concernant la promotion et l'application de la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida et le monde du travail, 2010.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un document séparé sera soumis à la 322 ^e session du Conseil d'administration (novembre 2014). Voir document GB.322/POL/3.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.313/POL/3	Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de formation OIT/G20	
Décision adoptée/Résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration a invité le Bureau à tenir compte des vues exprimées lors de sa discussion concernant le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de formation OIT/G20.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>Les mesures ci-après montrent l'engagement continu du Bureau à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de formation OIT/G20 pour aider les mandants à atteindre leurs objectifs en matière de compétences et d'emploi:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et de la Communauté des Etats indépendants (CEI), de nouveaux projets de coopération technique sont mis en œuvre pour élargir l'application de la Stratégie de formation OIT/G20 qui permet de renforcer les capacités des mandants dans des domaines clés tels que: l'anticipation des besoins en matière de compétences, la gestion des systèmes de développement des compétences, les services publics de l'emploi et la formation communautaire. Ces partenariats financiers et techniques ont été renforcés par les travaux de l'OIT avec le Groupe de travail du G20 sur le développement. ■ La troisième Académie OIT/CIF du développement des compétences organisée à la fin de 2013 s'est centrée sur les éléments de base de la Stratégie de formation OIT/G20, en particulier les suivants: le dialogue social au service du développement des compétences, le financement de la formation, l'égalité entre les sexes, l'intégration des personnes handicapées et les apprentissages de qualité. L'académie a ciblé les mandants lusophones et le personnel de projet en particulier. L'évaluation du Centre international de formation de Turin servira de base à l'élaboration de la quatrième Académie du développement des compétences au début de 2015. ■ Les efforts visant à encourager la coopération interinstitutions, telle que demandée lors des débats au Conseil d'administration, ont porté sur plusieurs domaines, en particulier: promouvoir des apprentissages de qualité avec l'OCDE; développer les compétences en matière de commerce et de diversification économique avec l'OMC; identifier les domaines prioritaires de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle et technique dans le nouveau Mémoire d'accord OIT/UNESCO; enfin, développer la Plate-forme publique-privée mondiale de partage des connaissances sur les compétences pour l'emploi (http://www.skillsforemployment.org/KSP/fr/index.htm) avec l'OCDE, l'UNESCO et la Banque mondiale. 	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.316/INS/5/2	Suivi de l'adoption de la résolution – La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action	
<p>Decision adoptée /Résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de:</p> <p>a) tenir pleinement compte des conclusions de la session de 2012 de la Conférence internationale du Travail lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme et budget pour 2014-15 et pour les deux périodes biennales suivantes et lors de l'affectation de toutes autres ressources qui seraient disponibles au cours du présent exercice; et</p> <p>b) faciliter la mobilisation de ressources extrabudgétaires aux fins de la mise en œuvre du plan de suivi.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une équipe transversale de spécialistes a été mise en place au sein du Bureau et chargée d'établir un plan de travail intégré pour le domaine de première importance «Des emplois et des qualifications pour les jeunes». 		Suivi terminé
<p>Développement et diffusion des connaissances:</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Suite au lancement du programme «Tendances mondiales de l'emploi des jeunes» en mai 2013, des rapports régionaux ont été publiés sur le travail décent et les jeunes en Amérique latine (février 2014); sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la vie active en Afrique subsaharienne (février 2014) et sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans le marché du travail en Asie et dans le Pacifique (automne 2014). 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des enquêtes sur le passage de l'école à la vie active ont été achevées dans 18 pays et une deuxième série d'enquêtes est en cours dans plus de 20 pays. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des examens portant sur les marchés du travail des jeunes et les politiques pour l'emploi des jeunes ont été menés dans 18 pays de même qu'une analyse comparative des politiques en faveur de l'emploi des jeunes pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des travaux de recherche sont en cours sur les questions d'actualité touchant aux salaires des jeunes, à l'informalité, aux stratégies d'activation et aux «garanties jeunes», à l'inadéquation des compétences et aux apprentissages. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des bases de données mondiales sur les indicateurs du marché du travail des jeunes et sur les politiques de l'emploi des jeunes ont été créées et sont mises à jour en permanence sur les plates-formes Internet. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des produits du savoir (module de formation sur les informations relatives au marché du travail des jeunes et un recueil de bonnes pratiques) sur l'emploi des jeunes ont été parachevés pour publication. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un guide sur l'information sur le marché du travail des jeunes, les compétences professionnelles de base et les modules de formation ou de contrôle de l'efficacité des interventions a été mis au point et est maintenant disponible. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Méta-analyse des interventions sur l'emploi des jeunes et analyse de l'impact de deux grands outils et approches visant à promouvoir l'emploi des jeunes et les moyens de subsistance. 		Suivi en cours

<p>Assistance technique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Bureau a fourni un large soutien à 25 pays ayant inscrit l'emploi des jeunes dans leurs résultats prioritaires pour la période biennale 2014-15 ainsi qu'à des pays de l'Union européenne pour l'adoption de mesures de lutte contre la crise de l'emploi des jeunes (par exemple Chypre et le Portugal). Parmi ces pays, neuf sont en train de mettre en œuvre le plan de travail du domaine de première importance «Des emplois et des qualifications pour les jeunes» et de tester des stratégies pour améliorer l'efficacité des interventions en faveur de l'emploi des jeunes. ■ Démarrage de projets de coopération technique interrégionaux et régionaux portant sur les domaines d'action définis par le BIT dans les conclusions adoptées par la Conférence en 2012 et dans la stratégie du domaine de première importance «Des emplois et des qualifications pour les jeunes». ■ Un programme de formation au renforcement des capacités tenant compte des priorités fixées dans les conclusions adoptées par la Conférence à sa session de 2012 a été mis au point avec le Centre de Turin et rendu disponible au début de 2014. ■ Des programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre par le BIT sur des sujets touchant à l'emploi des jeunes (par exemple suivi et évaluation des stratégies et plans pour l'emploi des jeunes – mars 2014; analyse du marché du travail des jeunes et élaboration de politiques – juillet 2014) et un programme de renforcement des capacités sur les politiques et programmes sur l'emploi des jeunes sera lancé en 2015. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un atelier de renforcement des capacités de l'«Académie des jeunes» (Turin, juin 2014) de deux semaines sur l'emploi des jeunes pour les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Turin, juillet 2013) et deux ateliers régionaux sur les systèmes d'apprentissage (Amman, mai 2013, et Genève, décembre 2013) ont été organisés par le Bureau et le Centre de Turin. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un programme d'enseignement à distance sur les politiques et programmes pour l'emploi des jeunes a été mis en œuvre par le Centre de Turin pour des participants hispanophones. 		Suivi en cours
<p>Partenariats et sensibilisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le BIT définit actuellement avec d'autres organismes des Nations Unies les modalités d'exécution du plan Youth-SWAP pour ce qui est de son volet prioritaire consacré à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes. Les réseaux régionaux de coordination entre les organisations et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont identifié les pays pilotes en vue d'une programmation conjointe. ■ Des partenariats et des initiatives conjointes en faveur de l'emploi des jeunes sont en voie d'être conclus avec d'autres entités du système multilatéral et des organisations régionales (par exemple la Commission européenne au sujet des «Garanties jeunes», la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine dans le cadre de l'Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique et la Banque interaméricaine de développement pour une action en faveur de l'emploi des jeunes). 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un guide de formation sur la programmation conjointe avec les Nations Unies dans le domaine de l'emploi et de la migration des jeunes a été parachevé. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des initiatives visant à promouvoir l'appel à l'action sont en cours et prennent la forme de campagnes dans les médias, de manifestations et de forums internationaux. Parmi les initiatives lancées entre mars et octobre 2014, on citera le lancement d'une vidéo préparée avec MTV sur le défi de l'emploi des jeunes et sur les questions stratégiques contenues dans l'appel à l'action. 		Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> ■ Les outils intitulés «job-search skills for youth» et «rights@work 4 youth» («outils de recherche d'emploi pour les jeunes» et «droits des jeunes au travail») ont été parachevés et sont actuellement mis en œuvre par les mandants de l'OIT et les organisations représentant les jeunes. ■ Des outils pour favoriser l'engagement des jeunes sur les questions de l'emploi des jeunes (par exemple la plate-forme <i>Decent Work4Youth</i>, des modules de formation sur le travail décent pour les jeunes et un ensemble d'outils pour mettre en œuvre les projets en faveur de l'emploi des jeunes) sont disponibles en ligne. 	<p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p>
--	---

GB.316/POL/2	Inclusion du handicap	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration:		
a) s'est félicité de l'initiative prise par le Bureau d'élaborer un énoncé stratégique et un plan de mise en œuvre concernant le handicap qui consistera notamment à élargir l'Initiative pour l'inclusion du handicap et tiendra compte des orientations fournies, et a demandé au Directeur général de faire rapport sur cette question selon les modalités jugées appropriées par le groupe de sélection tripartite;		
b) a appuyé la poursuite des travaux entrepris par le Bureau avec d'autres institutions des Nations Unies, des organismes régionaux et intergouvernementaux et des entreprises multinationales, ainsi qu'avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ La stratégie d'inclusion du handicap et son plan d'action ont été élaborés à la suite de consultations avec le siège de l'OIT et les bureaux extérieurs et en se fondant sur des rapports d'évaluation antérieurs et les conclusions de l'enquête auprès du personnel du BIT portant sur l'inclusion du handicap. La stratégie devrait être parachevée et lancée au cours du quatrième trimestre de 2014. ■ Quatre autres réunions nationales/sous-régionales ont eu lieu, en lien avec le Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'OIT – en Arabie saoudite, en Inde, en Jordanie et en Zambie. Une réunion du réseau mondial dans son intégralité aura lieu à Genève en octobre 2014. ■ L'OIT continue de collaborer activement avec d'autres institutions des Nations Unies pour promouvoir l'égalité de chances en faveur des personnes handicapées et, en 2014-15, présidera le Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées (UNPRD), un fonds d'affectation spéciale multidonateurs destiné à promouvoir la mise en œuvre de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Pas moins de sept bureaux de l'OIT participent à des projets fondés par l'UNPRD. L'OIT a contribué à l'élaboration d'un rapport technique pour la table ronde du Conseil des droits de l'homme sur la coopération technique et le renforcement des capacités pour promouvoir les droits des personnes handicapées par des cadres juridiques et institutionnels, y compris les partenariats public-privé, organisée en juin 2014, et a été représentée par un membre du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap à la table ronde. ■ La contribution de l'OIT aux travaux du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a abouti à mentionner expressément les personnes handicapées dans le cadre de l'objectif proposé sur le travail décent. 		<p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p> <p>Suivi en cours</p>

POL – Segment du dialogue social

GB.312/POL/6	Administration et inspection du travail: Suivi de la discussion générale à la 100 ^e session de la Conférence internationale du Travail	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a approuvé le plan d'action présenté aux paragraphes 6 à 16 du document GB.312/POL/6;</p> <p>b) sous réserve que des ressources soient disponibles, a approuvé la tenue d'une réunion tripartite d'experts au cours de la prochaine période biennale, selon les conditions décrites au paragraphe 12 du document GB.312/POL/6, pour examiner les initiatives privées de contrôle de conformité à la lumière des normes internationales du travail;</p> <p>c) a prié le Directeur général:</p> <p>i) de prendre les mesures nécessaires pour donner effet, d'une manière coordonnée et efficace au siège et sur le terrain, aux conclusions de la Conférence internationale du Travail sur l'administration et l'inspection du travail, et de rendre compte au Conseil d'administration, sur demande, des progrès accomplis et des résultats obtenus;</p> <p>ii) de prendre les décisions nécessaires pour garantir la mise en œuvre efficace du plan d'action, y compris par le renforcement de la capacité du programme d'administration et d'inspection du travail (LAB/ADMIN) pour atteindre ces objectifs.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Depuis le dernier rapport soumis au Conseil d'administration (GB.317/INS/12/5), une réunion d'experts sur les initiatives privées de contrôle de conformité a eu lieu au BIT en décembre 2013, qui a donné lieu à un rapport de synthèse du président. Un document sera présenté durant la 322^e session du Conseil d'administration en octobre/novembre 2014 présentant les résultats de la réunion. 	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ De nouvelles approches à l'assistance technique dans le domaine de l'inspection du travail figurent au premier rang des travaux du Bureau au titre de l'ACI sur la mise en conformité des lieux de travail par l'inspection du travail. La phase pilote de cet ACI a commencé au Burkina Faso, en Colombie et au Viet Nam et une phase de déploiement vers d'autres pays et régions devrait avoir lieu durant la période 2014-15. ■ Le Bureau continue de mener des évaluations des besoins des systèmes nationaux d'administration et d'inspection du travail en tant que base de développement des capacités pour améliorer les connaissances comparatives et pour planifier l'assistance technique. Depuis le dernier rapport soumis au Conseil d'administration, le Bureau a mené des évaluations des besoins en Arabie saoudite, au Botswana, à Chypre, en Géorgie, en Grèce, à Haïti, au Liban, en Oman et en République démocratique du Congo. 		Suivi en cours Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ En 2012-13, le Bureau, en collaboration avec le Centre de Turin, a organisé des cours de formation sur l'inspection du travail à l'intention de 1 410 fonctionnaires provenant de 65 Etats Membres. ■ La deuxième Académie de l'administration et de l'inspection du travail s'est tenue au Centre de Turin du 28 octobre au 8 novembre 2013 et a réuni 60 hauts fonctionnaires de l'administration du travail du monde entier pour partager leurs expériences et prendre connaissance des faits nouveaux survenus en la matière. ■ Le Bureau a organisé un atelier international sur l'administration du travail en décembre 2013 au Centre de Turin pour répertorier et examiner les tendances et les faits nouveaux survenus dans l'administration du travail et pour recommander des priorités pour la coopération technique et pour de nouvelles recherches dans ce domaine. 		Suivi terminé Suivi terminé Suivi terminé

<ul style="list-style-type: none"> ■ De nouveaux outils pédagogiques ont été mis au point sur l'inspection du travail et le travail domestique; les compétences douces des inspecteurs du travail; et un guide sur la formation des formateurs a été adapté aux inspecteurs du travail. Des travaux sont en cours pour élaborer des outils pédagogiques destinés à l'inspection du travail portant sur les enquêtes sur les accidents et sur les risques psychosociaux. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une plate-forme de formation en ligne sur l'inspection du travail achevée au début de 2014 sera testée par le Centre de Turin dans le cadre d'efforts continus visant à améliorer l'accès des inspecteurs du travail du monde entier aux programmes de formation de l'OIT. 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Parmi les récentes publications du Bureau dans ce domaine, on peut citer: un livre sur l'administration du travail dans les périodes incertaines; un aperçu comparatif des ministères du travail portant sur 36 pays; un document de travail sur l'inspection du travail et le travail non déclaré en Europe; un guide pratique sur l'inspection du travail et le travail domestique. Une publication sur le suivi du comportement professionnel dans l'administration du travail est attendue au cours de la présente période biennale. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une méthodologie statistique harmonisée sur l'inspection du travail a été mise au point sur la base de projets pilotes menés dans six pays, ce qui permet d'améliorer la collecte et l'analyse des données de l'inspection du travail au niveau national et d'avoir une meilleure comparabilité à l'échelon mondial. Le Bureau a mis au point et a amélioré des systèmes d'information sur l'inspection du travail sur la base de cette méthodologie harmonisée dans trois pays. 		Suivi terminé
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Bureau continue de participer régulièrement à des forums internationaux sur l'administration et l'inspection du travail, y compris les suivants: Association internationale du congrès de l'inspection du travail et Assemblée générale (juin 2014); Comité européen des hauts responsables de l'inspection du travail (novembre 2013); Association for Public Policy Analysis and Management (Association pour l'analyse et la gestion des politiques publiques) (novembre 2013); Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (mai 2014); Conférence de l'inspection du travail de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (juillet 2014). 		Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des ressources de coopération technique extrabudgétaires ont été obtenues pour la mise en œuvre de ce plan d'action et pour parvenir aux résultats au titre du programme et budget 2014-15 (résultat 11). Un financement a été reçu de plus de dix donateurs portant sur au moins 15 pays de l'ensemble des régions de l'OIT et a été réparti dans six unités techniques différentes du BIT. 		Suivi en cours

GB.312/POL/7	Le travail décent dans la chaîne mondiale d'approvisionnement alimentaire: Une approche sectorielle	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration a approuvé l'approche stratégique présentée aux paragraphes 9 à 16 du document GB.312/POL/7 et a encouragé le Bureau à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour financer la mise en œuvre d'activités spécifiques selon les secteurs, telles que décrites aux paragraphes 17 à 21 de ce document.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Faisant suite à un projet à petite échelle sur le travail décent pour la sécurité alimentaire mené au Malawi, un projet de plus grande envergure sur la promotion du travail décent pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement rural est actuellement mis en œuvre dans la province du Nusa Tenggara oriental de l'Indonésie. Une initiative similaire est actuellement mise au point au Mozambique. Les deux projets font partie des activités menées au niveau national dans le cadre du domaine de première importance sur le travail décent dans l'économie rurale et du partenariat avec la FAO. 		Suivi en cours

<ul style="list-style-type: none"> ■ L'OIT a également contribué à l'enquête sur la sécurité alimentaire du groupe de travail sur le développement du Groupe des vingt (G20) qui recherche des moyens pour le G20 pour tirer parti des opportunités économiques pour créer des emplois et de la croissance en mettant en œuvre une approche reposant sur des données probantes pour gérer la sécurité alimentaire sur le long terme en se concentrant sur les pays à faible revenu. L'OIT continue de participer activement aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Il codirige avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le groupe de travail sur une augmentation de 100 pour cent de la productivité et des revenus des petits exploitants de l'initiative «Défi Faim Zéro». 		Suivi en cours
---	--	----------------

GB.312/POL/8	Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a pris plusieurs décisions ayant trait au suivi du Forum de dialogue mondial sur la sécurité dans la chaîne d'approvisionnement concernant le remplissage des conteneurs (Genève, 21 et 22 février 2011), à la résolution concernant le salaire minimum de l'OIT pour les matelots qualifiés et au projet de résolution relative aux directives sur le traitement équitable des gens de mer en cas d'accident de mer.</p> <p>Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à consulter le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) en vue d'établir un groupe de travail mixte OIT/OMI sur l'incidence du jaugeage des navires sur les conditions de vie et de travail des gens de mer et dans le secteur de la pêche.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le projet de recueil de directives pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport a été soumis à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), qui a adopté un projet à la 76^e session de la Commission des transports internes (février 2014). Après leur adoption par la CEE, les directives ont aussi été approuvées par la 93^e session du Comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI) (mai 2014). Un projet de code a été soumis à la présente session du Conseil d'administration (en tant que partie du document GB.322/POL/4). ■ L'OIT a continué de participer aux travaux des comités, sous-comités et groupes de travail par correspondance de l'OMI sur la question du jaugeage. 		Suivi en cours

GB.313/POL/4/1(&Corr.)	Forums de dialogue mondial et mandat des réunions sectorielles: Forums de dialogue mondial – Enseignements tirés	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a approuvé les propositions d'amélioration de la formule des forums de dialogue mondial figurant dans les paragraphes 3, 5, 9, 10, 11, 12, 13 et 15 du document GB.313/POL/4/1(&Corr.).</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide accrue aux participants: les lignes directrices destinées aux participants ont été mises à jour et sont disponibles en ligne. 		Suivi terminé

<ul style="list-style-type: none"> ■ Examens à venir: cette question a été incluse dans une proposition faite par le GRULAC qui a été soumise au groupe de sélection pour la session d'octobre 2014. Le groupe de sélection n'a pas retenu cette question, eu égard à l'examen en cours du Département des activités sectorielles, mais a envisagé de l'inclure dans l'ordre du jour d'une future session du Conseil d'administration. 	Suivi en cours
---	----------------

GB.313/POL/5		
Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques		
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a pris plusieurs décisions concernant le suivi des Directives OIT/OMI révisées relatives aux examens médicaux des gens de mer, les <i>Directives sur la formation dans le secteur portuaire</i>, le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'utilisation des machines et, en tant que publication conjointe, la version révisée des Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements, intitulée <i>Radioprotection et sûreté des sources de rayonnements: Normes fondamentales internationales de sûreté</i>; les recommandations formulées par: le Forum de dialogue mondial sur les besoins des travailleurs âgés face aux changements des processus de travail et du milieu de travail dans le commerce de détail; la Réunion conjointe OIT/OMI sur les examens médicaux d'aptitude des gens de mer et les pharmacies de bord; la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique; la Réunion tripartite d'experts chargés d'examiner et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire; et les vues exprimées par les participants au Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les services du secteur privé, telles qu'elles sont résumées dans le rapport final qui rend compte de la discussion.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les éditions en anglais, espagnol et français du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'utilisation des machines sous forme de brochure au format A6 ont été imprimées. ■ L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour le compte de toutes les organisations partenaires, a imprimé la version papier du document intitulé <i>Radioprotection et sûreté des sources de rayonnements: Normes fondamentales internationales de sûreté</i> en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. 		<p>Suivi terminé</p> <p>Suivi terminé</p>

GB.316/POL/4(&Corr.)		
Programme des activités sectorielles 2012-13		
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a pris plusieurs décisions concernant le suivi du Forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel dans l'éducation de la petite enfance (février 2012) et de la 89^e session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (mai 2011) eu égard à l'action conjointe FAO/OIT/OMI sur la sécurité des pêcheurs et des navires de pêche.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une réunion d'experts chargés d'examiner et d'adopter des directives sur le personnel de l'éducation de la petite enfance s'est tenue du 12 au 15 novembre 2013. 		<p>Suivi terminé</p>

GB.320/POL/5	Programme des activités sectorielles 2012-13 et 2014-15	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a pris plusieurs décisions ayant trait au suivi de deux réunions d'experts qui se sont tenues pendant le deuxième semestre de 2013 et de propositions concernant les réunions sectorielles pour 2014-15.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Les Directives sur la formation des cuisiniers de navire ainsi que les Directives de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance sont en cours de préparation pour publication.		Suivi en cours

POL – Segment de la coopération technique

GB.317/POL/7	Perspectives régionales en matière de coopération technique: L'Asie et le Pacifique	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau de lui soumettre, à sa 320 ^e session (mars 2014), une stratégie et un plan d'action en matière de mobilisation de ressources pour l'Asie et le Pacifique, visant un meilleur équilibre entre les quatre objectifs stratégiques et répondant aux besoins de travail décent dans la région.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Une stratégie régionale de mobilisation de ressources a été mise au point par le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique en tant que contribution à la stratégie de coopération technique révisée qui sera examinée durant la 322 ^e session du Conseil d'administration.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi terminé

GB.320/POL/7 GB.319/POL/5	Perspectives régionales de la coopération technique: Europe et Asie centrale Perspectives régionales de la coopération technique: Amérique latine et Caraïbes	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources pour la région, qu'il examinera dans le cadre de la révision générale de la stratégie de coopération technique de l'OIT à sa 322 ^e session (novembre 2014).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Les orientations fournies par le Conseil d'administration ont été intégrées dans la stratégie de coopération technique révisée qui sera examinée durant la 322 ^e session du Conseil d'administration.		Suivi terminé

GB.320/POL/9	La coopération technique de l'OIT dans les Etats fragiles	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau de prendre des mesures sur la suite à donner, à la lumière des propositions formulées aux alinéas a) à c) des paragraphes 28 et 29 du document GB.320/POL/9 et des orientations fournies pendant la discussion, et d'en tenir compte dans la stratégie révisée de l'OIT en matière de coopération technique qui sera soumise à la 322 ^e session du Conseil d'administration en novembre 2014.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a signé un mémorandum d'accord avec le g7+ et a pris part au quatrième dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat. L'équipe spéciale à l'échelle du Bureau sur les Etats fragiles est en cours de constitution.		Suivi en cours

GB.312/POL/11	Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a pris note du document et a invité le Bureau à tenir compte des vues exprimées lors de sa discussion, y compris la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources et d'appuyer la coopération technique en cours dans le territoire palestinien occupé et la nécessité de faire rapport sur ces efforts et sur le suivi de la réunion de donateurs tenue en novembre 2010.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Outre les activités mentionnées en octobre 2013, un document sera soumis à la 322 ^e session du Conseil d'administration. Voir document GB.322/POL/7.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.317/POL/6	Approches en matière de coopération technique et renforcement des capacités des mandants	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau de lui soumettre, à sa 322 ^e session (novembre 2014), un document exposant une stratégie de coopération technique révisée, dans laquelle le renforcement des capacités serait un domaine d'action prioritaire.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le point appelant une décision a conduit à la formulation d'une stratégie de coopération technique révisée qui sera examinée durant la 322 ^e session du Conseil d'administration.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi terminé

GB.319/POL/7	Programme de coopération technique de l'OIT: Tendances et perspectives depuis 2000	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de renforcer la participation des mandants à la conception et à la mise en œuvre des PPTD et des programmes de coopération technique formulés dans le nouveau contexte décrit aux paragraphes 4 à 15 du document GB.319/POL/7, et de garantir la participation active de l'OIT et de faciliter la participation des mandants aux débats mondiaux et aux mécanismes qui en résultent en ce qui concerne la coopération et le développement efficace.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a participé à une réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (Mexico, avril 2014) ainsi qu'au Forum de coopération pour le développement du Conseil économique et social (ECOSOC) (New York, juillet 2014).		Suivi en cours

LILS – Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS – Segment des questions juridiques

GB.317/LILS/2 GB.312/LILS/1	Promotion de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail de 1986	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) s'est félicité des nouvelles ratifications de l'Amendement de 1986 à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail; b) a invité une nouvelle fois les Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Amendement de 1986, en particulier les huit Membres restant au nombre de ceux ayant l'importance industrielle la plus considérable et les 13 autres Membres représentés au Conseil d'administration par leur gouvernement; c) a encouragé les mandants de l'OIT à intensifier leurs efforts aux niveaux national et régional en vue de susciter de nouvelles ratifications de l'Amendement de 1986 par les Membres qui ne l'ont pas encore ratifiée; d) a prié le Directeur général de continuer à promouvoir la ratification de l'Amendement de 1986 et de présenter périodiquement des rapports au Conseil d'administration sur les nouvelles activités et les ratifications; et e) a invité le Directeur général à suivre les orientations concernant les mesures à prendre pour promouvoir la ratification de l'Amendement de 1986 que le Conseil d'administration fournirait pendant ses débats.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau continue de promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986 en tenant compte des orientations formulées par le Conseil d'administration.		Suivi en cours

GB.317/LILS/1(Rev.) GB.313/LILS/1	Protection juridique de l'Organisation internationale du Travail dans les Etats Membres, y compris la situation des privilèges et immunités	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a réaffirmé l'importance de la protection juridique de l'OIT dans ses relations avec les Etats Membres, en particulier de ses privilèges et immunités reconnus dans la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées de 1947 et dans l'annexe I relative à l'OIT;</p> <p>b) a prié instamment les Membres de l'OIT qui ne l'avaient pas encore fait, en particulier ceux qui étaient représentés au Conseil d'administration, d'adhérer à la Convention de 1947 et d'en appliquer l'annexe I, et a exhorté tous les Membres à donner pleinement effet aux privilèges et immunités de l'OIT;</p> <p>c) a prié le Directeur général de poursuivre ses efforts pour promouvoir la protection juridique de l'OIT au moyen des mesures indiquées aux paragraphes 10 et 11 du document GB.317/LILS/1(Rev.) et de faire rapport périodiquement sur la situation juridique de l'OIT dans ses Etats Membres, en vue de prendre de nouvelles mesures le cas échéant;</p> <p>d) a affirmé la nécessité d'assurer pour l'OIT une protection juridique de base telle que nécessaire pour atteindre ses buts, dans le cadre des activités au sein des Etats Membres;</p> <p>e) a prié le Directeur général de préparer des propositions de stratégies sur les mesures à prendre en cas de violations des privilèges et immunités de l'OIT par un Etat Membre; et</p> <p>f) a prié le Bureau d'établir une proposition plus détaillée sur un éventuel document d'identification pour les membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration, comme indiqué au paragraphe 14 du document GB.317/LILS/1 (Rev.), qui serait présentée à la 319^e session du Conseil d'administration (octobre 2013).</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau poursuit ses efforts pour promouvoir la protection juridique de l'OIT à l'aide des mesures indiquées, en organisant notamment des réunions avec les Etats Membres et en effectuant un travail de sensibilisation.		Suivi en cours
<p>En vue de la discussion à la 319^e session du Conseil d'administration (octobre 2013), le Bureau a préparé, comme cela lui avait été demandé, les documents suivants:</p> <p>1) une proposition plus détaillée sur un éventuel document d'identification pour les membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration (tel que demandé dans le document GB.317/LILS/1(Rev.), paragr. 16, tel qu'amendé); et</p> <p>2) une analyse de la question des immunités et privilèges des fonctionnaires des secrétariats du Conseil d'administration (l'Organisation internationale des travailleurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI)) au regard de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de son annexe I, dans le cadre des missions officielles de l'OIT définies de façon tripartite, et des éventuelles propositions de solutions juridiques (tel que demandé dans le document GB.313/LILS/1, paragr. 15, tel que modifié).</p>		<p>Suivi terminé</p> <p>Suivi terminé</p>

GB.319/LILS/2/1	Privilèges et immunités de l'Organisation internationale du Travail: Suivi	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a pris note de la protection juridique accordée en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de son annexe I aux membres des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs chargés de remplir une mission officielle de l'Organisation définie de façon tripartite; b) a prié le Directeur général de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette protection juridique dans le cadre de missions officielles de l'Organisation définies de façon tripartite; et c) afin de garantir la reconnaissance effective de cette protection juridique, a exhorté de nouveau les Membres de l'OIT qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et à en appliquer l'annexe I ou à garantir un niveau de protection identique aux membres de ces secrétariats.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Etablir et publier une liste des membres du secrétariat du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration pour la période 2014-2017.		Suivi en cours

GB.320/LILS/2 GB.319/LILS/2/2	Privilèges et immunités de l'Organisation internationale du Travail: Document d'identification pour les membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a décidé de demander au Bureau de préparer une nouvelle proposition détaillée sur la délivrance d'un document d'identification, en tenant compte des discussions qui ont eu lieu à ses 319 ^e et 320 ^e sessions.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Préparation d'un document contenant une nouvelle proposition détaillée sur la délivrance d'un document d'identification pour les membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration.	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.320/LILS/4	Initiative sur les normes: Suivi de la session de 2012 de la Commission de l'application des normes de la Conférence	
Décision adoptée/résultat de la discussion Suivi de la session de 2012 de la Commission de l'application des normes de la Conférence Le Conseil d'administration: a) a réaffirmé que, pour pouvoir exercer pleinement ses responsabilités constitutionnelles, l'OIT doit absolument disposer d'un système de contrôle des normes efficace, efficient, faisant autorité et bénéficiant du soutien de l'ensemble des mandants; b) s'est félicité de l'exposé clair de son mandat par la commission d'experts, tel qu'il figure dans le rapport de la commission pour 2014; c) a jugé nécessaire d'examiner plus avant les options possibles en cas de question ou de difficulté concernant l'interprétation d'une convention; d) a souligné qu'il est de la plus haute importance que la Commission de l'application des normes fonctionne efficacement et conformément à son mandat lors de la 103 ^e session de la Conférence internationale du Travail; et		

- e) a reconnu qu'un certain nombre de mesures pourraient être examinées en vue d'améliorer les méthodes de travail du système de contrôle des normes.
- Le Conseil d'administration a demandé par conséquent au Directeur général:
- d'établir pour sa 322^e session (novembre 2014) un document fixant les modalités possibles, la portée et le coût des mesures pouvant être prises au titre des paragraphes 1 et 2 de l'article 37 de la Constitution en cas de question ou de litige concernant l'interprétation d'une convention de l'OIT;
 - de présenter à la 322^e session du Conseil d'administration un calendrier pour l'examen des questions en suspens relatives au système de contrôle et pour le lancement du mécanisme d'examen des normes;
 - de continuer à améliorer l'efficacité du soutien que le Bureau apporte à la commission d'experts pour l'aider à accomplir son mandat;
 - de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire le délai de pourvoi des sièges vacants au sein de la commission d'experts et de proposer toute modification des procédures pertinentes pour faciliter la réalisation de cet objectif; et
 - de poursuivre les consultations informelles avec tous les groupes du Conseil d'administration en ce qui concerne toutes les questions visées dans la présente décision.
- De plus, le Conseil d'administration:
- a encouragé la poursuite d'un dialogue informel entre la commission d'experts et la Commission de l'application des normes de la Conférence; et
 - a invité la commission d'experts à continuer d'examiner ses méthodes de travail en vue d'améliorer encore son efficacité et son efficience. Comme par le passé, les experts pourraient souhaiter communiquer, dans leur rapport annuel et dans le cadre de leur dialogue avec la Commission de l'application des normes, des informations sur les progrès accomplis.
- Enfin, le Conseil d'administration:
- a recommandé à la Commission de l'application des normes de la Conférence d'envisager de réunir son groupe de travail sur les méthodes de travail en vue de faire le bilan des dispositions actuelles et d'élaborer de nouvelles recommandations sur ses méthodes de travail; et
 - a appelé toutes les parties concernées à contribuer au succès des travaux de la Commission de l'application des normes lors de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Se référer également aux <i>Comptes rendus provisoires</i> nos 13 et 17 de la CIT de 2014. Voir également le document GB.321/INS/5. Engagement de consultations informelles sur le point a) de la demande du Conseil d'administration au Directeur général qui figure dans le document GB.320/LILS/4. Présentation à la 322 ^e session du Conseil d'administration d'un document portant sur les demandes adressées au Directeur général (document GB.320/LILS/4).	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.312/LILS/5 GB.313/LILS/5	Amélioration des activités normatives de l'OIT Politique normative de l'OIT: Création et mise en œuvre d'un mécanisme d'examen des normes
Décision adoptée/résultat de la discussion A sa 313 ^e session (mars 2012), le Conseil d'administration a invité le Bureau à poursuivre les consultations déjà engagées, y compris sur les modalités du mécanisme d'examen des normes, et à présenter au Conseil d'administration à sa 316 ^e session (novembre 2012) une proposition sur les options présentées dans le document GB.312/LILS/5, en gardant à l'esprit les avis exprimés par les membres du Conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour.	

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Voir le point concernant l'initiative sur les normes: Suivi de la session de 2012 de la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail (GB.320/LILS/4).		Suivi en cours

GB.318/INS/7/1 GB.319/LILS/5	Entrée en vigueur de la convention du travail maritime, (MLC, 2006)	
Décision adoptée/résultat de la discussion A sa 318 ^e session (juin 2013), le Conseil d'administration a décidé d'instituer la Commission tripartite spéciale pour donner effet à l'article XIII de la MLC, 2006, et a désigné les représentants des armateurs et les représentants des gens de mer à la commission. A sa 319 ^e session (octobre 2013), il a décidé de convoquer la première réunion de la Commission tripartite spéciale à Genève du 7 au 11 avril 2014. Il a également adopté l'ordre du jour de la première réunion de la commission et a prié le Directeur général d'adresser une invitation à tous les Membres ayant ratifié la convention et à tous les représentants des armateurs et des gens de mer nommés au sein de la Commission tripartite spéciale.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Se référer aux conclusions de la Commission tripartite spéciale, Genève, 7-11 avril 2014. Se référer également aux <i>Comptes rendus provisoires</i> nos 2 de la Conférence internationale du Travail de 2014: «Approbation des amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, adoptés par la Commission tripartite spéciale créée en vertu de l'article XIII de la convention», 15: «Rapport du président de la Commission tripartite spéciale et amendements de 2014 au code de la convention du travail maritime, 2006» et 16: «Vote par appel nominal sur les amendements de 2014 au code de la convention du travail maritime, 2006».		Suivi terminé

GB.320/LILS/5 GB.321/INS/11	Coopération internationale relative à la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration, à sa 320 ^e session (mars 2014), a décidé:		
<p>a) de convoquer une réunion associant experts maritimes et experts des visas, dans le cadre des ressources existantes, afin d'examiner la faisabilité et de réaliser une analyse coûts-avantages des diverses options envisageables, y compris celles exposées dans le document GB.320/LILS/5; ce document aborde les divers aspects de l'application de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, pour les Etats du pavillon, les Etats du port et les Etats pourvoyeurs de gens de mer, qu'ils aient ou non ratifié la convention, ainsi que pour les armateurs et les gens de mer;</p> <p>b) d'examiner le résultat de la réunion au cours d'une prochaine session du Conseil d'administration; et</p> <p>c) que le coût de la réunion, estimé à 356 100 dollars des Etats-Unis pour une composition de 16-16-16, serait financé, en premier lieu, par des économies réalisées dans la Partie I du budget ou, à défaut, dans la Partie II, étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement ultérieurement au cours de la période biennale.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Réunion prévue du 4 au 6 février 2015. Afin d'aboutir à la désignation des 16 représentants gouvernementaux, les coordonnateurs régionaux ont été consultés sur la base d'une liste de pays et le Directeur général a l'intention de contacter les quatre pays identifiés pour chacune des régions. Une liste de réserve sera établie avec les pays n'ayant pas été retenus sur la liste proposée pour faire partie des 16 représentants gouvernementaux. Voir également document GB.321/INS/11, paragr. 3-6.		Suivi en cours

GB.320/LILS/6 GB.321/INS/7	Choix des conventions et recommandations devant faire l'objet de rapports en 2015 au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion A sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen des conventions et recommandations devant faire l'objet de rapports en 2015 au titre de l'article 19 de la Constitution à sa 321^e session (juin 2014). A sa 321^e session (juin 2014), le Conseil d'administration:</p> <p>a) a demandé aux gouvernements de soumettre, pour 2015, en application de l'article 19 de la Constitution, des rapports concernant la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la recommandation (n° 86) correspondante, 1949, ainsi que la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, et la recommandation (n° 151) correspondante, 1975; et</p> <p>b) a approuvé le formulaire de rapport concernant les instruments relatifs aux migrations de main-d'œuvre qui figure en annexe au document GB.321/INS/7.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Envoi du formulaire de rapport en juillet 2014.		Suivi terminé

GB.316/LILS/1	Composition de la Conférence internationale du Travail: Proportion de femmes et d'hommes dans les délégations	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a invité la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence internationale du Travail à envisager la présentation de rapports plus détaillés sur la proportion de femmes et d'hommes dans les délégations à la Conférence, compte tenu des avis exprimés par le Conseil d'administration à sa 316^e session (novembre 2012);</p> <p>b) a invité en outre la Commission de vérification des pouvoirs à envisager de se mettre en rapport avec les délégations à la Conférence internationale du Travail dans lesquelles la proportion de femmes est systématiquement faible, afin d'en connaître les raisons et d'inclure ces informations dans son rapport en vue d'améliorer cette situation;</p> <p>c) a prié le Directeur général d'envoyer, après chaque session de la Conférence, une lettre aux Membres n'ayant pas atteint les 30 pour cent de participation féminine dans leurs délégations à la Conférence internationale du Travail, et de faire périodiquement rapport au Conseil d'administration sur tout obstacle qu'ils auraient rencontré ainsi que sur toute mesure prise pour parvenir à la parité entre hommes et femmes; et</p> <p>d) a invité le Bureau à continuer de collecter les informations pertinentes et à encourager et à aider les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à prendre des mesures concrètes en vue d'instaurer la parité entre hommes et femmes dans les délégations participant aux réunions de l'OIT.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les lettres relatives à la participation des femmes aux délégations présentes à la 103^e session (2014) de la Conférence internationale du Travail seront bientôt envoyées aux Membres concernés. 	Pas avant mars 2015, selon les résultats des réponses reçues	Suivi en cours
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une séance d'information à l'intention des représentants des Membres basés à Genève a eu lieu avant la 102^e session (2013) et la 103^e session (2014) de la Conférence internationale du Travail. 		Suivi terminé

GB.320/LILS/1 GB.319/LILS/1(Rev.1)	Règlement de la Conférence internationale du Travail: Propositions d'amendements découlant de propositions formulées par le Conseil d'administration pour la réforme de la Conférence	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de tenir compte des opinions exprimées au cours du débat en vue de préparer un ensemble consolidé d'amendements au Règlement de la Conférence internationale du Travail, qui sera présenté au Conseil d'administration après accord sur la réforme de la Conférence.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Préparation d'un document contenant un ensemble consolidé d'amendements au Règlement de la Conférence internationale du Travail et tenant compte du débat qui s'est poursuivi sur la réforme de la Conférence.	Novembre 2015 ou mars 2016.	Suivi en cours

PFA – Section du programme, du budget et de l'administration

GB.320/PFA/4 GB.317/PFA/4	Coordination du système des Nations Unies: Incidences financières pour l'OIT	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration:</p> <p>a) a décidé que la contribution financière au dispositif de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, estimée à 3 814 972 dollars E.-U. pour la période 2014-15, sera financée au moyen:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) des soldes non dépensés d'un montant de 0,820 million de dollars E.-U. correspondant à une activité terminée et provenant de l'excédent 2008-09; ii) d'un montant de 1,2 million de dollars E.-U. provenant des ressources allouées au titre de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO) pour 2014-15; et iii) sous réserve de l'approbation par la Conférence internationale du Travail, d'un montant de 1,01 million de dollars E.-U. provenant de l'excédent 1992-93 ainsi que d'un montant de 0,820 million de dollars E.-U. correspondant à des gains de réévaluation réalisés à partir de l'excédent 2000-01; <p>b) a chargé le Directeur général d'inclure, dans les futures propositions de programme et de budget, une provision pour une contribution financière régulière de l'OIT au système des coordonnateurs résidents; et</p>		

<p>c) a proposé à la Conférence internationale du Travail, à sa 103^e session (juin 2014), d'adopter une résolution ainsi libellée:</p> <p>La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,</p> <p>Rappelant les décisions qu'elle a prises, à sa 81^e session (juin 1994), de financer une liste approuvée de postes de dépenses à partir de l'excédent de trésorerie 1992-93 et, à sa 90^e session (juin 2002), de financer des activités devant être approuvées par le Conseil d'administration à sa 285^e session (novembre 2002),</p> <p>Décide qu'un montant de 1,01 million de dollars E.-U. provenant de l'excédent 1992-93 ainsi qu'un montant de 0,820 million de dollars E.-U. correspondant à des gains de réévaluation réalisés à partir de l'excédent 2000-01 soient utilisés pour financer partiellement le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies pendant la période biennale 2014-15.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<p>La décision du Conseil d'administration a) i) et ii) a été mise en œuvre; la décision a) iii) et c) a été soumise à la Conférence internationale du Travail à sa 103^e session (juin 2014). Sur recommandation de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution visant à utiliser les excédents 1992-93 et 2000-01 pour financer partiellement le système des coordonnateurs résidents pendant la période biennale 2014-15.</p> <p>Le Directeur général a pris note des instructions du Conseil d'administration relatives à la décision b) et traitera la question de la poursuite du financement de la contribution financière de l'OIT au système des coordonnateurs résidents dans le cadre des propositions de programme et de budget que le Bureau établira pour les prochaines périodes biennales.</p>		Suivi terminé

GB.320/PFA/3 GB.319/PFA/2	Cadre stratégique Mesures pour l'adoption d'un nouveau cadre stratégique	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a fait savoir qu'il préférerait nettement que le cadre stratégique soit aligné sur le cycle de l'examen quadriennal complet à partir de 2018 et qu'un cadre stratégique de transition soit mis en place pour 2016-17. Il a prié le Directeur général:</p> <p>a) de lui soumettre un projet de plan stratégique de transition pour la période 2016-17 pour examen à sa 322^e session (novembre 2014); et</p> <p>b) d'intégrer le plan stratégique de transition pour 2016-17 dans ses Propositions de programme et de budget pour 2016-17.</p>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des consultations informelles avec les membres du Conseil d'administration se sont tenues en marge de la 103^e session de la CIT (2014) et seront éventuellement organisées avant la 322^e session du Conseil d'administration (novembre 2014). ■ Le Bureau fait appel à des avis extérieurs pour améliorer son cadre d'évaluation pour 2016-17. 	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.320/PFA/8	Arrangements pour la nomination du Commissaire aux comptes (2016-2019)	
<p>Décision adoptée/résultat de la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration a approuvé la procédure révisée de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes, telle qu'elle figure dans l'annexe du document GB.320/PFA/8, pour un mandat débutant le 1^{er} avril 2016 et couvrant les 75^e et 76^e exercices, et prié le Directeur général d'établir un jury de sélection composé d'un représentant de chacun des groupes régionaux, de deux représentants du groupe des employeurs et de deux représentants du groupe des travailleurs.</p>		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des demandes de manifestation d'intérêt ont été envoyées aux Etats Membres le 21 mars 2014. ■ Après réception des manifestations d'intérêt, les dossiers pertinents ont été communiqués à sept candidats le 14 mai 2014. ■ Un examen technique des candidatures devrait être effectué par le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) avant et pendant sa session de septembre 2014. ■ Le Conseil d'administration a désigné les membres du jury de sélection, qui commencera ses travaux pendant la session de novembre 2014. ■ Le jury présentera sa recommandation au Conseil d'administration, et la décision finale sera prise en mars 2015. 	323 ^e session (mars 2015)	Suivi en cours

GB.320/PFA/1	Exécution du programme de l'OIT 2012-13	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration a pris note du rapport et fourni des orientations quant au contenu et à la structure des prochains rapports sur l'exécution du programme, notamment en ce qui concerne l'étendue et l'ampleur des réalisations de l'OIT et la mise à profit des enseignements qui ont pu être tirés.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau poursuit les efforts déployés pour améliorer la qualité et la présentation des informations sur la performance dans les futurs rapports sur l'exécution du programme, sur la base des orientations fournies par le Conseil d'administration.		Suivi terminé

GB.316/PFA/4	Questions relatives aux technologies de l'information et de la communication: Rapport d'activité sur la stratégie en matière de technologies de l'information	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration a pris note du rapport et a fourni des orientations quant au contenu et à la structure des prochains rapports. Il a demandé par ailleurs des informations actualisées sur les progrès réalisés dans la recentralisation informatique au siège et sur le déploiement d'IRIS sur le terrain en dehors des bureaux régionaux.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> ■ A la 319^e session du Conseil d'administration (octobre 2013), le Bureau a présenté un document pour discussion et orientation intitulé <i>Questions relatives aux technologies de l'information et de la communication: Investissement dans les infrastructures informatiques: Point de situation</i> (GB.319/PFA/5/1). 	323 ^e session (mars 2015)	Suivi terminé

<ul style="list-style-type: none"> ■ A la 319^e session du Conseil d'administration (octobre 2013), le Bureau a présenté un document pour discussion et orientation intitulé <i>Questions relatives aux technologies de l'information et de la communication: Déploiement d'IRIS sur le terrain: Point de situation</i> (GB.319/PFA/5/2). ■ A la 320^e session du Conseil d'administration (mars 2014), le Bureau a présenté un document intitulé <i>Questions relatives aux technologies de l'information et de la communication: Rapport d'étape sur la Stratégie en matière de technologies de l'information 2010-2015</i> (GB.320/PFA/INF/3). 		
---	--	--

GB.316/PFA/7/2	Discussions sur les évaluations de haut niveau: Stratégies et programmes par pays de promotion du travail décent	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de prendre en considération les conclusions, recommandations et enseignements issus des trois évaluations indépendantes présentées dans le résumé contenu dans le document GB.316/PFA/7/2 et de s'assurer qu'il y est donné suite.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Cette question a été traitée dans le document GB.319/PFA/7 (Rapport d'évaluation annuel 2012-13) soumis au Conseil d'administration à sa session d'octobre 2013.		Suivi terminé

GB.320/PFA/13 GB.317/PFA/10	Autres questions de personnel: Plan d'action pour la réforme dans le domaine de la gestion des ressources humaines	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines et dans son adaptation aux nouveaux défis recensés par le Directeur général dans sa réforme des ressources humaines; b) a approuvé les amendements au Statut du personnel proposés dans l'appendice, à l'exception de l'article 4.2 a) ii); c) a demandé à être tenu informé des faits nouveaux et autres propositions, le cas échéant, à ses 322 ^e (octobre 2014) et 323 ^e (mars 2015) sessions; et d) a demandé que lui soit soumis, à sa 325 ^e session (novembre 2015), un examen de la Stratégie en matière de ressources humaines pour 2010-2015, sur la base des résultats de cette stratégie et des enseignements qui en auront été tirés.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un document d'information sera présenté au Conseil d'administration à sa 322 ^e session (novembre 2014).	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

HL – Section de haut niveau

HL – Segment d'orientation stratégique

GB.319/INS/4 GB.317/WP/SDG/1 GB.316/INS/6	Programme de développement durable pour l'après-2015	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a prié le Directeur général de donner effet, en coopération et en consultation avec les mandants tripartites, à la stratégie en six points pour la poursuite des travaux relatifs au cadre de développement durable de l'après-2015 présentée au paragraphe 23; et b) a demandé que cette question soit régulièrement examinée.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un document d'information sera présenté à la 322 ^e session du Conseil d'administration (voir document GB.322/INS/6).	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi en cours

GB.312/HL/1	Cohérence des politiques dans le système multilatéral	
Décision adoptée/résultat de la discussion Suite aux discussions qui ont eu lieu à la 312 ^e session, le Directeur général s'est engagé plus fortement dans la coopération au sein du système multilatéral, comme le Conseil d'administration en a été informé à sa 316 ^e session (voir document GB.316/INS/13).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La cohérence des politiques dans le système multilatéral prend son sens dans le cadre des partenariats que l'OIT a conclus avec différentes organisations et entités internationales. Outre les activités déjà mentionnées, on citera quelques-unes des principales initiatives: <ul style="list-style-type: none"> ■ Réunions avec des représentants de pays du G20 et d'organisations internationales. ■ Participation du Directeur général à la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 ainsi qu'au Sommet du G20 qui s'est tenu en Australie. 		Suivi en cours

- Participation aux travaux du Groupe de travail du G20 sur l'emploi: rapports du BIT intitulés «*Informality, underemployment and quality of employment*» («Informalité, sous-emploi et qualité de l'emploi») et «*Promoting safer workplaces*» («Promouvoir la sécurisation des lieux de travail») et présentation de rapports communs: rapports OIT/OCDE/Banque mondiale intitulés respectivement «*Addressing employment, labour market and social protection*» («Relever les défis de l'emploi, du marché du travail et de la protection sociale») et «*Achieving stronger growth through better employment and social policies*» («Soutenir la croissance en améliorant les politiques de l'emploi et les politiques sociales»); rapport OCDE/OIT/FMI/Banque mondiale intitulé «*Achieving stronger growth by promoting a more gender-balanced economy*» («Renforcer la croissance en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes»); rapports OIT/OCDE intitulés «*The implementation of the G20 Youth and Apprenticeships strategies*» («Mise en œuvre des stratégies du G20 relatives aux jeunes et aux apprentissages») et «*The labour market outlook, key challenges and employment strategies*» («Perspectives du marché du travail, principaux enjeux et stratégies en matière d'emploi»).
- Rapport commun pour la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 (OIT/OCDE/Banque mondiale: «*G20 labour markets: outlook, key challenges and policy responses*») («Les marchés du travail du G20: perspectives, principaux enjeux, et mesures stratégiques»).
- Participation active du Bureau et des mandants à la réflexion sur la manière de concevoir le programme mondial de développement pour l'après-2015, à la lumière des conclusions de la Conférence Rio+20 (voir document GB.322/INS/6: Programme de développement durable pour l'après-2015: Eléments nouveaux).
- Participation du Directeur général au Comité monétaire et financier international et au Comité du développement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ainsi qu'à la Réunion ministérielle de l'OCDE, et les déclarations qu'il y a prononcées.